

2016-2021
Procès-verbal n° 3 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 4 juillet 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 73 Conseillers généraux et de 5 Conseillers communaux.

Excusés (7): MM. Marc-Antoine Gamba, Daniel Gander, Benoît Hemmer, Marc-David Henninger, Gabriel Kappeler, Martin Kuhn et Alexandre Sacerdoti.

Scrutateurs: Mme et MM. Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan et Yolande Peisl-Gaillet.

Scrutateurs-suppléants: M. et Mme Caroline Chopard et Vincent Pfister.

Secrétariat: Mmes Catherine Agustoni, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette deuxième séance ordinaire. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Avant l'ouverture de la séance et compte tenu que le Conseil général votera électroniquement pour la première fois lors de cette séance, le Président invite ses collègues à procéder à un vote test. Pour cela, il les enjoint de vérifier que leur badge est correctement inséré: si tel est le cas, un témoin lumineux vert s'allume et la place du conseiller s'affiche à l'écran en blanc. Ensuite, le Président annonce que le vote est ouvert pendant dix secondes et invite tous les membres à presser sur le bouton vert et à contrôler que le résultat du vote qui s'affiche sur l'écran corresponde au vote exprimé. Le test est répété deux fois pour les boutons jaune (abstention) et rouge (opposition, refus). Les personnes qui n'ont pas voté, soit délibérément soit parce qu'elles n'ont pas appuyé dans le délai et dont le vote n'a, par conséquent, pas été pris en compte, s'affichent en bleu à l'écran. En gris, ce sont les personnes absentes ou qui n'ont pas inséré leur badge.

Tout le monde semble avoir compris, je poursuis la séance.

Je constate que la convocation du 13 juin 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de l'éventuelle séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 2a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 mai 2016;
3. Election d'un scrutateur-suppléant ou d'une scrutatrice-suppléante en remplacement de M. Andreas Burri;
4. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Andreas Burri;
5. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Pius Odermatt;
6. Situation des comptes au 30 septembre – Rapport du Bureau;
7. Octroi d'un prêt de 5 millions de francs en faveur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) – Message n° 5;
Rapport de la Commission financière
Représentants du Conseil communal: MM. Thierry Steiert, Syndic et Laurent Dietrich, Directeur des Finances
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 17 cosignataires lui demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 de Mme Valérie Rück (DC/vl) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires lui demandant un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires lui demandant une étude pour le doublement des effectifs (stagiaires) au Chantier écologique;
12. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat;
 - n° 184 de MM. et Mmes Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts), Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vl), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil

- communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town";
- n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TISA) pour les services communaux;
 - n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc-David Henninger (PS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vl) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville;
 - n° 187 de Mmes et MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Vincent Pfister (CG-PCS), Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Maurice Page (CG-PCS), Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Anne Marie Khamsi (CG-PCS) demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure;
 - n° 188 de MM. François Ingold (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg;
 - n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents;
 - n°1 de M. et Mmes Marine Jordan (PS), Pius Odermatt (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 21 cosignataires demandant au Conseil communal une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg;
 - n°2 de M. François Ingold (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vigueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes morales dans les communes du Grand Fribourg;
 - n°3 de M. Claude Schenker (DC/vl) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach;
13. Réponse à la question n°5 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative aux apprentis de la Ville de Fribourg;
14. Divers.
-

1. Communications du Président

Le Président. Suite à la démission de M. Andreas Burri du Conseil général, avec effet au 1^{er} juin 2016, Mme Caroline Chopard a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine, avec effet au 4 juillet 2016. Mme C. Chopard, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever, afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Pius Odermatt du Conseil général, avec effet au 30 juin 2016, Mme Anne Casabene Thévoz a été proclamée élue au Conseil général, en séance du Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine, avec effet au 4 juillet 2016. Mme A. Casabene Thévoz, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Je vous prie de réserver la date du samedi 20 août 2016, dès 09.00 heures. Une sortie du Conseil général aura lieu au Gîte d'Allières. Un Doodle sera lancé dès demain par le Secrétariat afin de recueillir votre inscription. Merci de respecter le délai qui sera fixé. Les détails suivront.

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle. A l'issue de cette séance, auront lieu un apéro et une grillade. L'autorisation accordée par la Police locale nous imposant un horaire entre 22.00 heures et minuit, il n'y aura pas de pause et la séance sera levée au plus tard à 22.30 heures. Je dois également vous informer que de la vaisselle réutilisable a dû être commandée mais n'a pas été livrée, malheureusement. M. F. Miche a été chargé de trouver des assiettes. Je vous remercie également de ne pas jeter vos mégots par terre, mais dans les cendriers présents sur la place.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son. Il en va de même pour la transmission en direct de commentaires sur les réseaux sociaux.

N'oubliez pas d'insérer votre badge qui vous a été remis à l'entrée; il sert non seulement à la prise de parole mais également à attester votre présence et, dès ce soir, au vote, qui se fera dorénavant électroniquement. Le Bureau a décidé que les résultats nominatifs seront portés au procès-verbal. Ce badge est à remettre au Sergent de Ville à la fin de la séance.

Enfin, je vous remercie d'apporter, avant l'ouverture des "Divers", vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

2. Approbation des procès-verbaux n° 2a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 mai 2016

Le Président. Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux?

Rugo Claudio (--). Tout d'abord, permettez-moi de préciser tout le bien et la reconnaissance du travail de notre secrétariat, en particulier celui de notre estimée Secrétaire de Ville adjointe, Mme Nathalie Defferrard Crausaz. Le choix de l'ancien Conseil communal, sur ce sujet, a été le bon.

Toutefois, je tiens à préciser deux choses: une formelle et une anecdotique.

Pour la forme

La loi sur les communes indique que le procès-verbal doit être publié dans les vingt jours après la séance du Conseil général. Je constate que ce délai n'a pas été respecté les deux dernières fois. J'ai une part de responsabilité que j'assume pleinement, étant donné que toutes les interventions sont retranscrites mot à mot.

Le fait de livrer les procès-verbaux avec quelques jours de retard m'oblige à accepter une partie du document que je n'aurai pas eu le temps de lire – ladite approbation du procès-verbal. Je vous rappelle que la fonction de Conseiller général est un travail militant auxiliaire.

(ndlr: La loi sur les communes en son article 22, alinéa 3, (respect. 51^{bis}) a la teneur suivante: "*Le procès-verbal doit être rédigé dans les 20 jours (...)*").

Pour la chose anecdotique

Je tiens à ce que l'improvisation thématique sur le couvre-chef ou, dans mon langage, la casquette, soit retranscrite mot à mot; l'enregistrement de notre séance faisant foi. Beaucoup de textes sont écrits à l'avance, ce qui rend la lecture de ces procès-verbaux presque redondante pour nous autres. Cela justifie une transcription mot à mot de ce passage-ci. Merci. Pour votre information, M. le Président a peut-être présagé de la manufacture italienne de ladite casquette, qui est de fait un Borsalino!

Retranscription de l'intervention faite en séance de relevée le 31 mai 2016 (20:04 à 20:05)

"Le Président: M. C. Rugo, je vous demande d'enlever votre chapeau, s'il vous plaît.

Rugo Claudio: Comme Mme E. Schnyder, Syndique de Villars-sur-Glâne, je garderai le chapeau, et on en reparlera encore... (des voix de réprobation s'élèvent dans la salle). Je n'ai pas vu dans le règlement qu'on ne devait pas tenir chapeau ...

Le Président: Les us et coutumes suisses veulent que l'on enlève le chapeau

Rugo Claudio: Je suis pour l'égalité entre l'homme et la femme, donc ... J'enlèverai le chapeau jusqu'à ce que vous m'autorisiez à le remettre. (M. C. Rugo ôte sa casquette).

Le Président: Merci. Vous avez donc la parole." Fin de citation.

Le Président. Lesdits procès-verbaux n'appelant pas d'autres observations, ils sont ainsi approuvés, avec remerciements à leur rédactrice Mme Nathalie Defferrard Crausaz, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election d'un scrutateur-suppléant ou d'une scrutatrice-suppléante en remplacement de M. Andreas Burri

Discussion

Abate Vincenzo (Verts). Pour l'élection d'un scrutateur-suppléant, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de Mme Caroline Chopard, 37 ans, ingénieur en génie électrique et économiste d'entreprise, spécialiste en sécurité aérienne, sûreté et qualité des opérations dans les aérodromes militaires et régionaux en Suisse. Mme C. Chopard est également membre du comité de l'Association des Scouts Fribourgeois.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'art. 46 LCo al.1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Caroline Chopard est proclamée élue sans scrutin. (Applaudissements).

4. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Andreas Burri

Discussion

Abate Vincenzo (Verts). Les Verts proposent Mme Caroline Chopard, que je viens de présenter, pour la Commission de l'informatique.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Comme lors de l'élection précédente, elle peut être élue sans scrutin si personne ne le demande.

La parole n'étant pas demandée, Mme Caroline Chopard est proclamée élue tacitement. (Applaudissements).

Le Président. Mme C. Chopard vous pouvez directement venir remplacer Mme Y. Peisl-Gaillet.

5. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Pius Odermatt

Discussion

Moussa Elias (PS). Comme vous le savez, M. Pius Odermatt a quitté notre Conseil et la Commission financière pour des raisons professionnelles. Je souhaite encore le remercier pour tout le travail qu'il a effectué ces dernières années dans ces différentes institutions.

J'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Caroline Ayer pour ce siège laissé vacant au sein de la Commission financière. C. Ayer a 37 ans et travaille auprès d'Unia en tant que chargée de qualité pour le projet de professionnalisation de l'encadrement des membres. Elle est également co-responsable de la branche de la coiffure et représente Unia dans plusieurs commissions et conseils de fondation. Sans aucun doute, ses connaissances de négociations syndicales compléteront parfaitement les compétences déjà réunies au sein de cette commission. Je vous prie dès lors de bien vouloir soutenir la candidature de Mme C. Ayer.

Le Président. Je constate donc qu'il n'y a qu'un seul candidat pour un seul poste. La candidate peut donc être élue tacitement comme lors des élections précédentes. Est-ce que quelqu'un demande le scrutin de liste? Tel n'est pas le cas.

Mme Caroline Ayer est proclamée élue sans scrutin. (Applaudissements).

6. Situation des comptes au 30 septembre – Rapport du Bureau

Le Président. Le Bureau s'est réuni le 8 juin 2016 et a décidé de suivre l'avis du Conseil communal et de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. Lors de la séance du 23 novembre 2015, la Commission financière s'est entretenue avec M. L. Simon-Vermot, chef du Service des finances, sur la pertinence d'une situation des comptes de la Ville au 30 septembre. Lors de cet entretien, notre Chef de service a précisé que cet exercice comptable n'était pas réellement pertinent, puisqu'un certain nombre de charges et de produits ne sont pas à ce moment-là, encore répertoriés dans les rubriques appropriées. Néanmoins, après épuration, son Service pouvait faire ressortir une liste assez courte d'éléments indiquant une tendance, un état des lieux mais en aucun cas une réalité tangible à laquelle se fier. De plus, toujours selon M. L. Simon-Vermot, ce travail exige de nombreuses heures à son élaboration et demande un grand travail de tri. La question ne porte donc pas vraiment sur la pertinence de cet exercice mais plutôt de savoir si le jeu en vaut la chandelle. Autrement dit, le Service des finances n'a-t-il pas mieux à faire que de produire un document qui ne semble pas être très informatif?

La Commission financière a donc décidé de sonder le Conseil communal pour connaître son avis sur la faisabilité d'une simplification d'un document reproduisant une photographie des comptes au 30 septembre, seulement si cela était pertinent, bien entendu.

Le 15 janvier 2016, Mme D. Jordan-Perrin, alors Présidente de la Commission financière, a produit une missive destinée au Conseil communal lui demandant de connaître sa détermination sur la pertinence de procéder à une simplification d'un document retraçant la situation des comptes de la Ville de Fribourg au 30 septembre afin que la Commission puisse traiter en toute connaissance de cause lors d'une prochaine séance de l'utilité réelle d'un tel document.

Le 29 janvier de cette même année, la lettre du Conseil communal propose d'abandonner le rapport des comptes au 30 septembre pour toutes les raisons déjà citées, mais en particulier parce que la grande partie des positions des recettes et des charges ne sont connues qu'au mois de décembre et influencent donc sensiblement le résultat sans que leur impact ne puisse être estimé avec précision à l'avance. Cela découle des spécificités d'une collectivité publique. Donc rien de plus que ce qui nous avait déjà été exprimé par le Chef de service.

Fort de la réponse du Conseil communal, la Commission financière s'est à nouveau entretenue sur le sujet en date du 1^{er} février 2016. Ce soir-là, la Commission a proposé de porter cet objet, la situation des comptes de la Ville au 30 septembre, à l'ordre du jour du Bureau qui se chargerait, lui, de produire un rapport à l'attention du Conseil général. Autrement dit, la Commission ne s'est pas formellement prononcée sur ce sujet mais pense que cet exercice, tout comme mon rapport, est chronophage et superflu pour une collectivité publique.

Rapport du Conseil communal

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne peux que soutenir une initiative permettant de gérer au plus près les finances de la Commune. Un état financier est d'ailleurs souvent émis à la fin de chaque trimestre dans le monde des entreprises au même titre que la mise à jour du budget. Voler à vue, si vous me permettez l'expression, n'est jamais très agréable surtout pour un Directeur des Finances. Cependant, la situation dans le cas des finances publiques est malheureusement plus délicate. En effet, par les nombreuses charges liées à des lois, à des règlements ou à des conventions intercommunales, les finances de la Ville sont étroitement dépendantes de la facturation du bouclage d'autres institutions publiques. Ces dernières facturent souvent en fin d'année des montants très importants. La situation est identique pour les impôts. Ainsi, les chiffres au 30 septembre ne sont en aucun cas représentatifs de la situation réelle et encore moins du résultat de fonctionnement. Se baser sur ces chiffres pour évaluer un budget, par exemple, pourrait même conduire à des erreurs d'interprétation. Le rapport délivré jusqu'en 2015 ne faisait état que de quelques positions sur lesquelles il est possible d'avoir un chiffre valable et encore, avec une grande incertitude. Pour exemple, seul un million de francs des revenus était rapporté sur les quelques 238 millions de francs au total.

Le rapport sous cette forme ne donne donc en aucun cas satisfaction au Conseil général, à la Commission financière et au Service des finances. La solution serait de changer les processus fédéraux, cantonaux et ceux de bon nombre d'institutions sur lesquelles la Commune n'a pas d'emprise puisqu'ils sont composés d'une cascade de facturations, d'une cascade de revenus.

Cependant, dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, l'idée est de pouvoir suivre les risques principaux. Si leur chiffrage restera probablement incertain, il permettra peut-être de dégager des tendances. Le Service des finances va se pencher prochainement sur cette problématique, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs. Ces outils seront ensuite présentés à la Commission financière. Dans ce cadre, le Conseil communal propose de laisser tomber le rapport actuel qui n'apporte finalement pas grand-chose et de laisser la Commission financière statuer sur les outils qui lui seront présentés.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). La présentation de la situation des comptes au 30 septembre donne suite à une proposition adoptée par notre Conseil. Notre groupe considère que ni l'incapacité momentanée du Service des finances de fournir le document en question, ni l'avis dudit Service sur la non-pertinence de l'exercice ne justifient l'abandon du mandat que notre Conseil a donné au Conseil communal.

Etant donné que l'ordre du jour ne prévoit aucun vote, nous proposons de prendre acte de l'avis du Conseil communal, du Service des finances et de la Commission financière et de maintenir ce mandat jusqu'au moment où la Commune sera capable de fournir des informations contextualisées et de nous les expliquer pour éviter des erreurs. Nous espérons les obtenir d'ici à une année environ ou dans deux ans, si possible.

Le Président. Il y aura un vote à la fin de cette discussion pour savoir si on continue ou si on arrête cette pratique.

Schenker Claude (DC/vl). L'ordre du jour ne prévoit aucunement un vote sur l'objet. J'apprends ce soir que nous aurions à voter sur cet objet pour décider de revenir en arrière sur une décision prise sur un postulat qui avait été accepté de haute lutte, d'ailleurs. Je me rappelle qu'on avait terminé devant M. le Préfet pour un compromis. C'est ce compromis devant M. le Préfet qui avait amené le Conseil communal à nous présenter le document tel qu'il nous le présente. Il n'est certes pas idéal. Pendant plusieurs années, nous avons demandé des améliorations de ce document mais il n'est pas question pour nous de voter ce soir sur un objet qui n'est pas à l'ordre ainsi.

Le Président. Ce point est à l'ordre du jour. C'est le point 6 de l'ordre du jour. Pour rappel, il n'est pas signalé dans l'ordre du jour que nous votons sur le crédit de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

A 19.56:15 heures: Interruption de séance.

Le Bureau se réunit pour délibérer de la suite de la procédure.

A 19.58:50 heures: Reprise de la séance.

Le Président. Je vous rappelle que cette "Situation des comptes" a été instaurée par notre Conseil lors d'un vote. Donc, pour annuler cette situation, le Conseil général est obligé de voter. Comme tout le monde n'est pas d'accord, le Bureau a décidé de voter sur l'opportunité de voter sur cette question. Ainsi, celles et ceux qui soutiennent le fait de voter sur le vote au sujet du maintien ou de la

suppression de l'établissement de la situation des comptes au 30 septembre appuieront sur le bouton vert; celles et ceux qui ne veulent pas voter appuieront sur le bouton rouge et celles et ceux qui s'abstiennent sur le bouton jaune.

Schenker Claude (DC/vl). Nous avons été convoqués avec un point 6 qui précise "Situation des comptes au 30 septembre – Rapport du Bureau". Je m'oppose très formellement à ce qu'il y ait un vote ce soir et je voudrais qu'on en prenne acte.

Le Président. C'est pour cette raison que le Conseil va voter sur votre demande. Je répète, celles et ceux qui veulent qu'on vote, appuieront sur le bouton vert, celles et ceux qui veulent qu'on ne vote pas appuieront sur le bouton rouge et le bouton jaune exprimera les abstentions.

de Reyff Charles (DC/vl). J'aurais voulu connaître les conséquences en cas de vote. En effet, vous nous demandez si nous voulons voter ou pas; en admettant qu'on veuille voter, quelles seront les conséquences du deuxième vote? Si c'est oui, si c'est non?

Le Président. Le deuxième vote déterminera si le Conseil général décide de suivre les préavis du Conseil communal et de la Commission financière, à savoir de renoncer à l'établissement de ce rapport pour les raisons qui ont été évoquées, aussi bien par le Directeur des Finances que par le Président de la Commission financière. En cas de refus, la Commune devra toujours produire ce Rapport au 30 septembre; l'enjeu est finalement de déterminer si l'on renonce ou non à cette "Situation des comptes au 30 septembre".

Ingold François, Président de la Commission financière. En règle générale, la Commission financière statue et donne un préavis qui est favorable ou défavorable à un vote. Il se trouve qu'à aucun moment, la Commission financière n'a voté sur ce sujet. Je vous proposerais que la Commission financière statue sur ce vote ou fasse une proposition. Puis, dans la plus pure tradition démocratique fribourgeoise, je propose que nous votions lors d'une prochaine séance. Ceci est une proposition.

Schenker Claude (DC/vl). Je remercie le Président de la Commission financière qui a une parole qui me semble logique. Je me serais également opposé formellement à un vote sur le vote. Je rejoins donc entièrement la proposition de la Commission financière.

Le Président. Nous avons donc une demande de renvoi. Nous allons voter. Est-ce que le Conseil général renvoie ce point à une prochaine séance pour que la Commission financière ait le temps de statuer?

Vote

Par 37 voix contre 25 et 11 abstentions, le Conseil général a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance pour les raisons évoquées ci-dessus.

Ont voté en faveur du renvoi: Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: Allenspach Christoph (PS), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Ganiot Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Papaux David (UDC), Sabino Sandra (PS), Vorlet Philippe (PS)

7. Octroi d'un prêt de 5 millions de francs en faveur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) – Message n° 5

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec un intérêt tout particulier que la Commission financière s'est penchée sur le Message n°5 traitant de l'octroi d'un prêt en faveur de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) de 5 millions de francs. Tous les membres de la Commission financière ont apprécié la transparence de l'information et le ton constructif de M. le Syndic et de M. L. Dietrich, Directeur des Finances. Sans parler d'un vent nouveau, nous avons eu l'impression, comme membres de la Commission financière mais aussi comme membres du Conseil général, d'avoir été écoutés lors de la séance d'information du 14 juin 2016 et lors de la séance de la Commission financière du 20 juin 2016, ainsi que d'avoir bénéficié de tous les documents pour se faire une idée claire. J'espère sincèrement que cette manière de faire fasse école dans nos relations futures avec le Conseil communal.

Je ne referai pas l'historique du projet. Néanmoins, rappelons que la mission principale de BFF SA consiste en la constitution et en la location de surfaces, dans une première phase, à des projets de contenu installés sur le site, puis, dans une deuxième phase, à d'autres entreprises, dans le but de stimuler et d'assurer le développement de nouveaux produits, notamment en favorisant le transfert des connaissances et technologies entre les Hautes écoles, les institutions de recherche et de développement, les entreprises et les marchés. A l'heure actuelle, le site de blueFACTORY accueille 41 entreprises qui comptent environ 200 salariés.

Rappelons que le quartier se veut aussi "zéro carbone", ou parfois juste "low carbon", ou laisse même aux entreprises le soin de définir leur propre stratégie. Autant dire que volonté préalable il y a, mais c'est au niveau de la concrétisation que cela pêche parfois. Je m'étonne par exemple que, pas plus tard qu'aujourd'hui, une mise au concours a été passée dans la presse pour trouver un chef de projet et qu'à aucun moment la mention "zéro carbone" ou "low carbon" ne soit explicitée. J'espère qu'il s'agisse d'un oubli, unique et sans intérêt.

Par son caractère de quartier, le site est également appelé à devenir un lieu de vie, dans lequel seront aussi intégrés, entre autres, des restaurants, des projets culturels et des logements. Exit donc le projet mastodonte "Steamboat". Nous allons avoir au centre-ville non plus un parc technologique, mais un quartier d'innovation, perméable avec le reste de la ville, avec une vie après et pendant les heures de bureau, pour les salariés du quartier comme pour les habitants de la ville.

Nonobstant, je me risque, à titre personnel, à m'interroger sur la notion d'innovation quand le quartier est géré par un Conseil d'administration (ce qui est clairement un mode directoire du siècle passé), que l'on demande un prêt à la collectivité publique (ce qui ne change pas vraiment des habitudes établies) et que l'on veut y implanter des restaurants et des projets culturels (ce que l'on a déjà à Fribourg). Je me réjouis que ce projet soit clairement novateur et prenne des risques aussi au niveau culturel et social pour nous faire, toutes et tous, rêver, ce qui n'est pas encore le cas.

Ce qui va donc nous occuper maintenant n'est pas l'historique du projet ni les aspirations utopistes de votre serviteur mais plutôt un prêt unique remboursable avec intérêt d'un montant de cinq millions de francs octroyé à BFF SA et c'est bien sur ces quatre mots que la Commission financière s'est attardée: prêt, unique, remboursable, avec intérêts:

Remboursable

Le prêt est remboursable, ce qui est l'essence même d'un prêt. Néanmoins, ce prêt est remboursable dans cinq ans. Donc, dans cinq ans, BFF SA commencera à rembourser. Le Conseil d'administration n'est pas responsable par rapport aux résultats. Certains d'entre nous n'ont pas hésité à considérer cette situation comme un don du ciel!

Avec intérêts

Si le remboursement du prêt ne sera, normalement, effectué qu'à partir de 2023, les intérêts, eux, seront payés par la société dès l'entrée en vigueur du prêt. Il ne sera pas non plus question de faire de l'argent avec BFF SA. Les intérêts s'élèveront donc strictement aux intérêts de l'emprunt que la Ville devra contracter, c'est-à-dire entre 0,5 et 1 %. Oui, ça fait rêver!

Le prêt

Tout d'abord, ce montant servira aux frais d'exploitation non à la construction d'autres éléments ou à leur transformation. Les raisons de la demande du prêt sont les suivantes:

- L'abandon du projet "Steamboat", qui a généré de nombreux coûts en termes de consulting et la mise sur pied d'un nouveau projet générant ainsi des frais qui n'étaient, à l'époque, pas budgétés. La mise sur pied du plan d'affectation cantonal pourrait permettre de mieux appréhender le futur urbanistique du site.
- Les prévisions originelles de 2013 contenaient de nombreuses imprécisions. Il nous semble maintenant que la nouvelle équipe en place soit plus proche des réalités et ait évalué les risques.
- Dans un premier temps, le besoin en liquidités était volontairement sous-évalué, car le Conseil communal pensait qu'il serait facile d'aller vers les banques grâce à la valeur du terrain. Mais quelque chose a de la valeur si quelqu'un veut l'acheter mais, surtout, si quelqu'un veut le vendre. En effet, on ne les revendra jamais, ces terrains. Ce raisonnement explique peut-être

les raisons pour lesquelles la BCF ne s'engage pas davantage. Néanmoins, si nous acceptons ce soir ce Message, il y a de fortes chances que le Conseil communal se tourne vers la BCF pour lui emprunter l'argent nécessaire.

Si les raisons du besoin de ce prêt sont toutes bonnes, la question ne demeure pas moins de se demander si on a la latitude financière, dans le contexte actuel, de sortir cinq millions de francs d'un chapeau, étant donné que nous n'avons pas 1,1 milliard de francs de fortune comme l'autre actionnaire. Une des solutions envisagées, qui a fait l'unanimité de la Commission financière, serait que le Canton nous prête ce montant, afin que nous puissions à notre tour, le prêter à BFF SA.

Unique

Pourquoi faire état d'un prêt unique puisque par le passé, le Conseil communal avait déjà défendu le projet de la SA en écrivant dans le Message n°26 du 28 mai 2013 (page 9) que "*cette structure juridique (Conseil d'administration: CA) devrait être opérationnelle d'ici à l'automne 2013 pour permettre au projet de se développer et de pouvoir contacter des banques qui devront financer la société par des prêts hypothécaires.*" Bien que ces propos aient été ouvertement réducteurs pour nous vendre le projet de la SA et que nous ne devons pas tenir rigueur à la nouvelle équipe du Conseil communal des réductions d'information du passé, le Conseil communal insiste sur le fait de vouloir donner un signal fort au Conseil général, bien qu'il n'y ait aucune garantie à moyen terme que la SA ne demande à nouveau un prêt. La Commission financière est donc consciente du risque à moyen terme d'une nouvelle levée de fonds public pour mettre sur les rails le projet.

Néanmoins, afin de nous assurer de la notion "unique" du prêt, nous aurions pu être plus proches de la réalité en calculant les retours par investissement et en prévoyant un Business plan par bâtiment. Il faut en effet que le plan financier soit divisé en plusieurs étapes et constitué d'une sorte de reporting, étant donné les difficultés financières de la société. Nous pourrions aussi attendre qu'un point trimestriel, ou du moins très régulier, soit fait par le Conseil d'administration afin de pouvoir suivre au plus près l'évolution du projet.

Après ces considérations sémantiques et afin de clarifier l'arrêté, la Commission financière vous propose de modifier l'article premier de la manière suivante, qui s'inspire de la version du Conseil d'Etat:

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5 millions de francs destiné à soutenir le projet blueFACTORY.

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. Les modalités de ce prêt de la Ville devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil communal et BFF SA. Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

En tenant compte de la modification de l'article premier, **la Commission financière a accepté, à l'unanimité des 8 membres présents, que le Conseil communal octroie une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable, avec intérêts, à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).**

Rapport du Conseil communal

Steiert Thierry, Syndic. Lorsqu'en août 2010, la société Feldschlösschen a annoncé la fermeture du site de la brasserie Cardinal à la fin juin 2011, le Conseil communal a très rapidement entamé des réflexions, afin de garantir la meilleure utilisation de ce site de près de 53'000 m² en plein centre de notre ville. En effet, la société Feldschlösschen avait décidé de privilégier la vente du site à une collectivité publique, pour autant qu'une telle soit intéressée à reprendre la parcelle. Compte tenu du volume important de ce projet, tant sur le plan financier que technique, la Ville ne pouvait toutefois pas envisager de réaliser l'opération sans partenaire, raison pour laquelle l'Etat de Fribourg a été intégré dès le début dans ces réflexions.

Le 27 juin 2011, le Conseil général adoptait, par 66 voix contre 2 et 2 abstentions, l'arrêté autorisant le Conseil communal à acquérir les immeubles de l'ancienne brasserie du Cardinal. Le montant de 12'500'000 francs représentait la moitié de la valeur de l'opération, l'autre part a été acquise par l'Etat de Fribourg. Le prix du terrain a été négocié à 21'500'000 francs avec Feldschlösschen, ce montant a été versé le 31 mars 2012 puis, l'entrée en jouissance est intervenue le 6 juin 2012. Le solde de 3'500'000 francs devait permettre de couvrir les frais de l'exploitation provisoire du site.

Dans son Message de l'époque, adressé au Conseil général, le Conseil communal précisait que l'achat de cette parcelle s'inscrivait "*dans sa politique d'amélioration de l'attractivité économique de Fribourg. La mise en valeur de ce terrain permettra à moyen et long terme d'augmenter les revenus fiscaux des personnes morales et la création de nouveaux emplois dans notre ville. L'opportunité d'acheter un terrain aussi vaste au centre-ville ne se représentera certainement pas, et cette acquisition permettra une gestion foncière active par la Ville. En outre, cette transaction en lien avec l'Etat, permet de tisser de nouveaux liens positifs entre les deux collectivités publiques dans un esprit de partenariat*" (cf. Message n°4 du 31 mai 2011, pp. 11 et 12).

Pour la future affectation du site, la Ville et l'Etat avaient imaginé, dans un premier temps, y implanter un parc technologique, c'est-à-dire "*une structure d'accueil pour les entreprises issues de l'Université / des Hautes écoles (start-ups) ou de sociétés existantes (spin-offs), ainsi que pour les entreprises de haute technologie désirant s'implanter dans le canton de Fribourg*" (cf. Message n°4 du 31 mai 2011, p. 13). Un concours d'urbanisme a ensuite été lancé, concours remporté par le projet "Steamboat" du bureau Brockmann Stierlin Architekten GmbH de Zurich. Si ce projet comportait des qualités indéniables, il a par la suite été remis en question, du moins partiellement, en raison de son caractère très concentré et minéral. Il correspondait en effet plus à l'idée d'un pur parc technologique refermé sur lui-même qu'à celle d'un quartier urbain. Or, c'est précisément ce caractère de quartier, non pas de parc, que la Ville et l'Etat souhaitaient et souhaitent toujours réaliser. Ce souci est aujourd'hui pris en compte dans le cadre du réexamen du Masterplan.

Dans le Message 26bis du 3 septembre 2013, portant sur la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, le Conseil communal précisait ainsi que le projet devait garantir

- une mixité des fonctions, c'est-à-dire la présence d'activités commerciales (notamment d'établissements publics) et culturelles, d'équipements publics (tels que des crèches) et de logements dans une proportion limitée à 14%, selon la charte d'utilisateurs.
- un aménagement de l'espace public avec des places urbaines et un parc paysager.
- une connexion au contexte urbain permettant de tisser un réseau de mobilité douce en direction de la Gare, de Pérolles et de Beaumont, notamment.

- une réaffectation des anciennes structures bâties. Il s'agit de tirer profit du potentiel architectural des espaces qui ne sont pas appropriés à des activités tertiaires et de les destiner à des affectations culturelles ou artistiques. On pense notamment au silo pour ce type d'affectation.

Nous précisons aussi que la notion de quartier d'innovation ne saurait être atteinte si la totalité des aspects susmentionnés n'étaient pas traités simultanément ou, tout au moins, de façon coordonnée. En outre, *"comme la réalisation du quartier Bluefactory se fera par étapes successives (période de l'ordre de 15 à 25 ans), il s'agira d'identifier chacune des phases de croissance du quartier et de développer des séquences homogènes et cohérentes. En effet, la notion de quartier d'innovation s'applique non seulement au stade final, une fois l'ensemble du projet construit, mais il est également indispensable de réfléchir à chacune des étapes du projet en appliquant le principe de la mixité des fonctions et de la connexion du site à l'ensemble de la ville, à chacune des phases de croissance"* (Message n°26bis du 3 septembre 2013, p. 7).

Avec le Smart Living Lab (SLL) et d'autres activités liées à cette plateforme technologique, l'EPFL est très présente sur le site de blueFACTORY et cette présence est encore appelée à se développer dans les mois et les années à venir. D'ici à la fin de l'année 2016, une vingtaine de collaborateurs de l'EPFL seront actifs dans la Halle bleue. Deux professeurs en architecture vont démarrer leurs activités cet été et deux autres professeurs en énergie et confort du bâtiment vont être nommés prochainement. En collaboration avec la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture et l'Université de Fribourg, l'EPFL participera en outre à la compétition "Solar Decathlon", qui se déroulera aux Etats-Unis d'Amérique en 2017. Un bâtiment sera construit à cet effet sur le site de blueFACTORY, puis il sera démonté et transféré à Denver pour ce concours.

Toutes ces activités assurent à notre ville une présence de chercheurs et d'étudiants hautement qualifiés. Elles contribuent ainsi à renforcer l'image de la ville de Fribourg comme ville universitaire de haut niveau, s'inscrivant ainsi dans les visions de notre Université et des autres institutions de formation de qualité qu'abrite notre ville. Nous avons en Suisse des villes qui se définissent par leurs activités industrielles (comme l'horlogerie) ou commerciales (place financière, industries), voire touristiques. Si elle comporte également tous ces éléments, et en particulier l'attrait touristique, la Ville de Fribourg apparaît aujourd'hui, et plus que jamais, comme une ville universitaire et de formation. C'est dans ce contexte que BFF SA peut également nous apporter une plus-value indéniable.

Aujourd'hui, BFF SA se trouve dans une phase cruciale, avec un besoin de financement important pour assurer son fonctionnement durant les sept années à venir. Nous sommes conscients que la gestion de BFF SA a connu des problèmes par le passé et nous en tirons les conséquences tant au niveau de la gouvernance que de la stratégie d'entreprise. Les actionnaires, à savoir la Ville et l'Etat, suivront de manière très attentive et en continu l'avancement des projets sur le site ainsi que, surtout, l'évolution financière et la conformité de cette évolution avec le Business plan que nous vous présentons aujourd'hui.

Blinde Euphorie ist im Projekt Bluefactory nicht angezeigt, doch ebenso wenig sollte man sich in einem solchen Dossier von Angst leiten lassen. Das Eingehen von Risiken gehört zur Regierungsarbeit, sofern sie auf einem sorgfältigen Risikomanagement beruhen, und das ist im vorliegenden Fall mit der Erstellung eines seriösen Businessplans der Fall. Wer eine Nullrisikogesellschaft will, der muss auch in Kauf nehmen, dass Untätigkeit und Mediokrität zum

Qualitätsmassstab der Exekutive werden. Die Bereitschaft, kontrollierte Risiken einzugehen, hat unserer Stadt in der Vergangenheit unter anderem die Universität, die Eisenbahnlinie Bern-Lausanne und manches andere beschert.

Accepter le prêt en faveur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, c'est dire oui à un projet qui présentera à terme un élément de haute valeur dans le patrimoine de la Ville de Fribourg.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens tout d'abord à remercier les Conseillers généraux, la Commission financière, ainsi que l'ensemble des partenaires de ce Message, pour les échanges extrêmement précieux que nous avons eus sur ce dossier. blueFACTORY est un projet majeur et stratégiquement très important pour la ville de Fribourg et fait partie intégrante de sa future stratégie en matière de développement économique. Ce Message propose au Conseil général d'octroyer un prêt, par définition remboursable, avec intérêts pour un montant de 5 millions de francs. Ce montant est identique à celui octroyé par l'Etat, conformément à notre actionnariat à parts égales. Les conditions de ce prêt seront fixées dans une convention entre les partis, ultérieurement à la décision du Conseil général. Il est à noter que ce prêt est un octroi de liquidités pour le fonctionnement de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA non pas un crédit pour la construction des bâtiments, lesquels crédits seront assurés par les banques, grâce à la mise en garantie des terrains et des bâtiments. La situation financière, fin 2015, était préoccupante. En effet, la société a bouclé son année avec une perte de près de 1,4 million de francs supérieure aux prévisions. Cela est dû en grande partie aux changements de concept en quartier d'innovation, au contraire du parc d'innovation prévu par le projet "Steamboat", au retard de la construction de la Halle bleue qui a engendré un manque à gagner de recettes et au changement de l'équipe de la Direction, qui a induit des charges d'exploitation plus élevées. Cependant, il y a du changement grâce à une transparence totale de l'équipe de Direction et du Conseil d'administration et une confiance retrouvée entre les partenaires.

En termes de gouvernance, les changements sont aussi importants. En effet, des rencontres entre les actionnaires sont prévues. Le Conseil stratégique consultatif devrait se doter de représentants de l'exécutif et du législatif. Des instruments de suivi et de contrôle seront mis en place, notamment grâce à un plan-guide roulant et à un reporting semestriel.

Du côté de la planification financière, un Business plan a été établi. Le Service des finances a pu en constater son exactitude en termes techniques et les risques ont été communiqués de manière transparente. Notons, par exemple, les risques liés aux délais de construction (les plus importants selon nous), les risques liés au prix de location au m², aux intérêts sur les prêts ou encore aux indices de surface à bâtir. Ce plan financier montre ainsi que l'équilibre financier sera atteint en 2020 et que le besoin maximum en liquidités sera de 8,5 millions de francs en 2022. Le remboursement du prêt interviendra dès l'année suivante. Vous l'aurez constaté, une marge de 1,5 million de francs est donc prévue pour faire face aux impondérables liés à un projet de cette envergure. A noter qu'aucun autre prêt n'est prévu actuellement dans le plan financier. Il est important de noter encore que le potentiel de ce projet est énorme et compense largement les risques encourus. En effet, c'est sur une base de 15'000 m² de surface locative que le plan financier a été calculé. Or, ce site possède un potentiel locatif de 90'000 m², soit six fois plus élevé.

Enfin, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de l'octroi aujourd'hui de ce prêt. Pour la Ville de Fribourg, il est essentiel de maintenir la parité des montants engagés par les deux actionnaires pour que la Commune garantisse sa place à titre égal dans les différents organes de la société. En

outre, prendre une décision ultérieurement ne permettrait pas d'avoir des chiffres plus exacts. Il est important de se donner de l'air dès maintenant afin que les travaux puissent enfin commencer sur certains bâtiments et se poursuivre sur d'autres, sereinement. Il est important de donner notre confiance à ce projet et à son équipe de Direction. Il est important de tirer un trait sur le passé, mais pas de l'oublier, et d'aller de l'avant.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose d'accorder ce prêt de 5 millions de francs à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe socialiste n'a pas été enchanté par ce Message, tout comme il n'est pas convaincu par ce qu'il advient du projet blueFACTORY jusqu'à aujourd'hui. L'essentiel à nos yeux vous est connu: quartier, et non parc, technologique, mixité des fonctions, places urbaines, connexion au contexte urbain, vie en ville, voilà des mots qui nous réjouissent.

La charte d'utilisation signée entre la Ville et l'Etat de Fribourg au début 2014 était claire:

"L'intégration urbaine du site est un élément important de son identité. Le quartier doit non seulement être un site de référence pour l'hébergement de projets technologiques, mais également se différencier par une intégration urbaine élevée" (charte d'utilisation, p. 4). On parle bien d'intégration urbaine élevée non accessoire ou en phase terminale. Le Message que nous avons voté en 2013 était lui aussi explicite. Je cite à nouveau un passage que M. le Syndic a lu tout à l'heure, donc je le citerai librement, en les réduisant aux idées essentielles. La notion de quartier d'innovation ne saurait être atteinte si la totalité des aspects susmentionnés ne sont pas traités simultanément, *"faute de quoi le site Cardinal risque d'être, d'une part, réduit à (...) des bureaux et autres surfaces administratives et, d'autre part, isolé du reste de la cité, parce que l'aspect mobilité et la notion d'espace public aur(ont) été délaissés faute d'anticipation ou par manque de vision"* (Message n°26bis du 3 septembre 2013, p. 7). Quel beau constat en 2013! Nous voilà en 2016. Que dire? Oui, nous devons soutenir ce projet, nous réjouir de tout ce qu'il pourra amener pour Fribourg, mais on devrait plutôt dire: *"Tout ce qu'il pourrait amener pour Fribourg"*, parce qu'en l'état, nous ne sommes pas du tout rassurés sur les questions d'intégration, de vie en ville ou de vision culturelle qui seraient là pour donner une âme à ce quartier. On nous disait, en effet, que *"La culture, comme vecteur d'échanges, d'accessibilité et de rayonnement, répond à des besoins inhérents à la construction d'un quartier d'innovation"* (*ibidem*, p. 8). Nous qui voulions que blueFACTORY puisse *"positionner Fribourg comme centre de compétences en matière de modèles d'économie de la culture"*, (*id.*, p. 9), on en est loin. Non, la culture ce n'est pas des cours de zumba ou d'aérobic – pas que ça en tout cas – ni l'accueil occasionnel de manifestations, parce que des locaux sont encore vides. La culture a sa place dans ce quartier et on doit maintenant la lui donner de façon permanente, ce qui n'exclut évidemment pas les projets occasionnels.

Qu'en est-il de l'innovation sociale ou du développement durable? Là aussi, il y a matière à innover, à être avant-gardiste, et notre ville en serait la première gagnante. Ces domaines doivent absolument être intégrés par BFF SA et développés. La notion de "zéro carbone", par exemple, ne doit pas se limiter aux conditions de construction des bâtiments. L'utilisation faite des bâtiments doit aussi y tendre. Et qu'en est-il de la mobilité dans ce cadre? De l'aménagement? On ne trouve aucun indicateur à ce propos dans les documents reçus. Nous attendons du Conseil communal qu'il porte ces projets avec force et détermination.

Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal informe régulièrement, et de façon complète, le Conseil général de l'évolution de ce projet. Nous aimerions qu'on nous procure un tableau de bord de l'avancée des travaux; un état des lieux qui serait régulièrement actualisé. Nous voulons faire confiance, certes, mais nous voulons aussi – j'ose l'expression – en avoir pour notre argent. En conclusion, nous avons, à l'époque, accepté la création de BFF SA malgré les questions qui restaient ouvertes et certaines critiques. Cette décision doit aujourd'hui être portée, assumée. Un projet d'une telle envergure met du temps à être rentable. Le Business plan présenté aujourd'hui est plus réaliste que celui de l'époque évidemment; nous nous en réjouissons. Ce projet est important pour notre ville et pour la promotion économique de Fribourg mais, pour cela, nous insistons sur le fait qu'il doit être réellement et complètement intégré dans la ville et qu'il est essentiel de mettre cette priorité au centre de toutes les réflexions et projets. C'est tout autant par ce biais que blueFACTORY sera une réussite qui rayonnera et fera rayonner Fribourg, pas seulement en réussissant à y faire venir d'impressionnants centres technologiques aux acronymes pas toujours évidents.

Nous attendons donc de nos élus communaux qu'ils prennent leur place, beaucoup de place dans ce projet, parce que nous sommes propriétaires pour moitié, d'une part, mais surtout parce que ce quartier fait partie de notre ville et qu'il n'est pas en zone périphérique. Ce n'est pas une enclave cantonale, c'est l'un des centres de notre ville.

Aussi le groupe socialiste va-t-il soutenir ce crédit parce qu'il entend donner sa confiance au Conseil communal. Il proposera toutefois un amendement lors de l'analyse de détail de l'arrêté.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Fasel Blaise (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral a pris acte du Message du Conseil communal concernant l'octroi d'un prêt en faveur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). Notre groupe souhaite remercier en particulier le Directeur des Finances, M. Laurent Dietrich, pour son exposé exhaustif du 14 juin 2016 et l'important effort de transparence consenti par le Conseil communal et par le nouveau Directeur de BFF SA, M. Philippe Jemmely.

Nous n'allons pas refaire toutes les constatations qui ont été faites par BFF SA elle-même, qui a fait son autocritique, ni répéter les reproches formulés par les députés du Grand Conseil il y a peu. Il va sans dire que les erreurs du passé, commises par une équipe précédente, ont réveillé au sein des différents conseils, mais aussi dans la société civile, un certain scepticisme face à ce projet qui devait initialement incarner un espoir dans l'avenir, un nouvel horizon pour notre économie. Malgré cela, notre groupe décide de réitérer sa confiance au projet Bluefactory, tant il est urgent de relancer une dynamique positive dans ce dossier.

En effet, le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral a été rassuré de pouvoir consulter, en toute transparence, le Business plan de la société, qui révèle l'immense potentiel de Bluefactory; potentiel qui reste intact malgré les vagues-hésitations des dernières années. Le groupe est également rassuré de constater que le succès de Bluefactory auprès des locataires potentiels ne se dément pas. Les demandes de location affluent.

Au-delà, l'intégration du Directeur des Finances de la Ville dans le Conseil stratégique consultatif de la société – où notre Commune n'était pas représentée jusqu'ici - mais aussi l'implication augmentée du Chef du Service des finances de la ville, qui sera désormais associé à son homologue cantonal dans la surveillance du projet, affermissent la confiance du groupe.

Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral salue également la charte d'utilisation du site de blueFACTORY, tout en s'alertant de la possibilité d'une dilution de la vision et de l'identité du projet. Cette identité doit rester clairement perceptible par la population. Il serait dommage que l'éco-quartier et la culture n'en viennent à étouffer le parc technologique. Le groupe estime aussi que le projet garde encore un aspect trop étatique, et pas assez entrepreneurial. A-t-on déjà vu le dirigisme public accoucher d'une tempête d'innovations? Evitons tout de même d'imposer un corset étatique trop étroit à cette colombe de l'innovation qui, comme nous le savons, a bien de la peine à s'envoler.

Malgré ces bémols, il est clair qu'une philosophie nouvelle, axée sur la gestion des risques et la prévision des hypothèses négatives, souffle sur Bluefactory. Notre groupe approuve cette philosophie nouvelle, qui doit nous porter toutes et tous à une grande prudence. Et cette prudence, chers collègues, devrait s'aiguiser sur tous les projets qui relèvent de notre autorité et de notre financement. En vue d'éviter absolument une nouvelle hausse d'impôts, la Ville devra réfléchir à deux fois, à l'avenir, avant de dépenser l'argent des contribuables. Une nouvelle hausse d'impôt n'étant une option pour personne, ce d'autant plus dans la perspective d'une fusion du Grand Fribourg, et l'augmentation de l'endettement étant notre souci à toutes et à tous, il nous reste une solution: maîtriser les charges.

Cette nouvelle péripétie de BFF SA est aussi une piqure de rappel pour la Ville de Fribourg. Elle aussi doit apprendre à maîtriser ses charges. Ayons, chers collègues, le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public.

Aussi, c'est avec une extrême vigilance que le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral approuve l'octroi de ce prêt.

Rapport du groupe des Verts

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Le groupe des Verts a étudié attentivement le Message n° 5 relatif à l'octroi d'un prêt en faveur de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Il a pris connaissance de la riche documentation relative au fonctionnement et au plan financier de BFF SA et a également participé à la séance d'information. Nous remercions le Conseil communal, ainsi que le nouveau Directeur de BFF SA, pour ces efforts de transparence.

Force est de constater que le budget initial du projet n'était pas en adéquation avec ses objectifs élevés. Les Verts ont, à plusieurs reprises, mis en exergue ce hiatus qui ne concernait pas uniquement le budget de fonctionnement. En effet, le soutien aux projets de recherche était bien trop faible par rapport à ce qui a été fait dans d'autres cantons, sans parler de celui dédié au volet socioculturel qui était inexistant.

Nous ne reviendrons pas sur les erreurs de management et la planification lacunaire de ces dernières années. Aujourd'hui, une nouvelle équipe est à la barre, tant à BFF SA qu'au Conseil communal. C'est une base prometteuse permettant de doter le quartier d'innovation d'une organisation solide à même de valoriser le cadre spatial et financier donné.

Les Verts sont convaincus que le projet BFF SA peut devenir un atout extraordinaire pour notre ville. Mais pour que cela devienne réalité, certaines conditions doivent être remplies:

1. le plan d'affectation cantonal doit absolument préciser les notions "zéro" et "low carbon", fixer les standards à atteindre pour les bâtiments et les activités, définir les objectifs de mobilité;
2. une clarification rapide des critères et des responsabilités pour l'implantation des projets socioculturels est nécessaire. Il n'est pas pensable de pratiquer des tarifs de location au prix du marché pour cette catégorie d'utilisateurs. Les Verts sont d'avis que l'Agglomération, respectivement Coriolis, doit être impliquée dans cet aspect du développement du site. L'objectif de BFF SA est de rayonner loin à la ronde et ce n'est pas uniquement de la responsabilité de la Ville;
3. un monitoring à destination du législatif qui renseigne sur l'avancement du projet et ses adaptations à court et à moyen termes est incontournable pour maintenir la confiance en BFF SA.

Si j'ai bien compris notre Ministre des finances, c'est prévu; alors nous attendons de voir. Voilà pour nos remarques, non exhaustives, concernant la forme du projet.

Au sujet du financement du prêt de 5 millions de francs – argent que nous n'avons pas - les Verts souhaitent des explications plus précises sur le montage financier et ses impacts sur le budget de fonctionnement de la Commune. A cet effet, nous posons quatre questions:

1. Sachant qu'une Commune ne peut recourir à l'emprunt pour couvrir un déficit de son compte de fonctionnement, comment se fait-il qu'elle puisse le faire pour une SA dont elle est actionnaire?
2. Si Fribourg contracte cet emprunt, elle aura une dette soumise à l'amortissement minimal imposé par l'article 93 LCo. Les taux d'amortissement varient de 1% à 15%, selon la nature de l'investissement (bâtiments, réseau d'eau, routes, mobilier, etc.). Or, la dette contractée en faveur de BFF SA ne correspond à aucun des cas prévus par la loi, justement – comme l'a précisé tout à l'heure M. le Conseiller communal L. Dietrich - parce qu'il ne s'agit pas d'un investissement. Comment la Commune entend-elle amortir cette dette selon les prescriptions légales, comme elle l'indique dans l'article 2 de l'arrêté?
3. Si cette dette est amortie, le Conseil général et le contribuable doivent savoir quel impact cela aura sur le ménage communal. Quel taux d'amortissement sera appliqué en sus du taux des intérêts? A quelles charges financières d'exploitation cela correspond-il?
4. Enfin, pourquoi amortir cette dette qui est en fait un prêt remboursable – on l'a assez dit? Est-ce se préparer à l'éventualité de ne jamais revoir la couleur des 5 millions de francs?

Le Conseil communal est invité à répondre précisément à ces questions.

Enfin, et malgré les quelques réponses données en séance d'information, nous nous étonnons encore que la BCF n'ait pas voulu accorder ce prêt à une société en mains publiques et à un projet de cette envergure. Une simple garantie de la Ville ne suffirait-elle pas à débloquer le crédit nécessaire et ne représenterait-elle pas un risque moindre? A moins que les conclusions de l'analyse de risques menée par la BCF elle-même soient trop pessimistes, ce qui n'est pas rassurant pour la Ville.

Les Verts espèrent que le Conseil communal puisse apporter les quelques clarifications demandées et permette ainsi à notre groupe d'apporter son soutien au Message n° 5 sur lequel nous entrons, bien entendu, en matière.

En l'état, et en complément à l'amendement de la Commission financière que nous soutiendrons, les Verts proposeront de modifier la teneur de l'article 2 de l'arrêté comme suit:

Ce prêt est financé par l'emprunt pour autant que nécessaire. Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Gremaud Claude (UDC). Le groupe UDC est parfaitement conscient du fait que Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, sa réalisation, sa mise en œuvre et son avenir, posent nombre de questions, d'incertitudes, voire d'inquiétudes. Nous sommes à l'écoute des doutes de tout un chacun, nous les avons entendus!

Notre groupe a plus d'une fois émis des réserves concernant le véritable "serpent de mer" que représente BFF SA. Ce soir, nous ne désirons plus épiloguer sur ce sujet.

A bien des titres, il paraît compliqué d'imaginer les aboutissants, ainsi que le haut potentiel de la mise en place d'un concept, peut-être un brin trop "futuriste" pour notre ville de Fribourg, qui de surcroît s'étale sur près de 15 ans, et dont les premières retombées se ressentiront bien au-delà de 2020. Il apparaît, au vu de l'avancement actuel et réel de ce projet, qu'il serait véritablement audacieux, voire impertinent, de retarder ou tout simplement "bloquer" le développement de ce quartier dédié à l'innovation technologique, en lui refusant toute aide financière.

Suite à de longues discussions, ainsi qu'à divers débats, souvent "houleux", nous avons décidé de renouveler notre confiance aux personnes en charge de ce dossier. Nous en remercions chaque acteur.

En conclusion, le groupe UDC, dans sa majorité, soutient le Conseil communal dans sa proposition d'octroyer un prêt de 5 millions de francs à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. L'avenir nous démontrera si nous avons raison.

Rapport du groupe Centre-gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). A l'instar des autres groupes, le groupe Centre Gauche-PCS n'a pas été satisfait du Message concernant BFF SA. Ce document et les divers rapports remis s'efforcent surtout de minimiser les trop nombreuses erreurs de conception, d'appréciation, de jugement et de gestion depuis le lancement du projet en 2014. Pour le dire plus simplement, on a l'impression que l'on cherche "à noyer le poisson" au moyen de théories plus ou moins fumeuses, et d'anglicismes plus ou moins savants. De fait, ce projet-phare, comme il est qualifié, a été réduit à une simple opération immobilière dont les graves lacunes du projet "Steamboat" ne sont que le reflet, et je ne parle évidemment pas de la valse du personnel. L'inauguration de la Halle bleue, en décembre 2015, constitue néanmoins une première étape du développement de ce site exceptionnel.

Lors de la séance d'information organisée par le Conseil communal et lors de la Commission financière, nous avons heureusement pu obtenir d'autres éléments qui permettent d'envisager l'avenir sous un œil plus positif. Le premier point que je veux souligner est la volonté clairement affirmée de la Ville de passer d'un parc d'innovation à un quartier d'innovation. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un parc fermé, sans lien avec la ville, clôturé et gardé la nuit par des Securitas.

La charte d'utilisation offre un cadre intéressant, qu'il s'agira probablement encore d'ajuster et d'affiner. La perspective du "zéro carbone" est une contrainte, mais aussi un atout. Le développement de projets culturels est aussi une condition sine qua non pour la vie du futur quartier. En outre, une certaine proportion de bâtiments sera affectée au logement et constitue un aspect décisif pour la convivialité. Pour le CG-PCS, l'innovation ne rime pas seulement avec technologie, mais doit aussi comprendre un volet social. Notre collègue Marie-Claire Rey-Baeriswyl vous en dira un peu plus tout à l'heure. En ce sens, le Centre Gauche-PCS soutiendra l'idée d'inscrire, dans l'arrêté, le respect de la charte comme une condition à l'octroi du prêt à BFF SA.

Le renouvellement du Conseil d'administration et celui du Conseil stratégique doivent être saisis comme des opportunités de donner un nouvel élan au projet dans la direction souhaitée et de développer toute la transparence voulue.

Sous l'angle financier, le CG-PCS soutiendra l'octroi du prêt de 5 millions de francs à BFF SA. Dès le lancement du projet, il était évident que le million de liquidités mis à disposition ne serait pas suffisant et qu'une rallonge serait nécessaire à terme. Face à la taille et au potentiel du projet, le risque pris par la Ville en octroyant ce prêt de 5 millions de francs nous semble proportionné. Le plan financier élaboré est cohérent et repose sur des bases connues. Les divers types de risques et leur niveau ont été clairement présentés par le Conseil communal. Pour le CG-PCS, l'objectif de rentabilité ne constitue d'ailleurs pas la priorité immédiate concernant BFF SA.

Le plus important pour nous est que la Ville "garde la main" sur le projet et maintienne la parité avec l'Etat, non seulement dans les organes de la SA, mais aussi au plan financier. Solliciter l'Etat pour couvrir l'entièreté du prêt serait nous mettre indéniablement en position de faiblesse en cas de divergences avec ce dernier. En acceptant d'investir dans BFF SA, nous donnons un signal clair de notre volonté de faire de ce quartier d'innovation un atout essentiel pour le développement de la ville. Le fait d'accorder 10 millions de francs, au lieu des 8,5 requis, donnera en outre une certaine marge de manœuvre à l'entreprise.

En conclusion, l'importance et le potentiel de BFF SA font que le CG-PCS ne peut que soutenir l'octroi du prêt de 5 millions de francs par la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a également étudié avec attention le Message n° 5, ainsi que les annexes et documents qui lui ont été remis. Nous nous sommes attardés sur les aspects financiers du problème, tels qu'ils résultent du Message et continuons de soutenir le projet Bluefactory sur l'ancien site de Cardinal. Des places de travail de haute qualité sont créées pour des personnes que nous espérons voir s'établir à Fribourg.

Le Canton et la Commune possèdent la chance unique de développer un quartier d'innovation sur un site idéalement placé. BFF SA a besoin du soutien financier de la Ville pour couvrir les exercices annuels 2016 à 2022, ce qui permettra à la société de réaliser la construction de nouveaux bâtiments, selon le Business plan.

Même si l'effort financier demandé à la Commune est important et que les premières années d'activité de la société ont été pour le moins mouvementées, un refus de la Commune affaiblirait sa

position dans la société, respectivement serait un signal négatif envoyé aux institutions et sociétés qui veulent s'installer sur le site de blueFACTORY. Vu sous cet angle, l'octroi d'un prêt de 5 millions de francs est dès lors nécessaire; nous n'avons guère le choix!

Notre groupe s'est aussi penché sur les conditions du prêt à accorder et a pris bonne note que:

- le prêt portera un intérêt en faveur de la Commune, dont le taux reste à fixer;
- qu'il sera mis à disposition de la société par tranches, selon les besoins de celle-ci et en fonction du suivi financier (Message n°5 du 17 mai 2016, p. 11);
- que le remboursement du prêt commencera dès que la société dégagera des bénéfices, soit dès 2023 selon le plan financier révisé de 2014.

Parallèlement aux conditions financières du prêt, qui seront fixées par le Conseil communal, des mesures de gouvernance et de contrôle doivent être prises pour renforcer la position de la Commune dans les organes de BFF SA, comme la nomination d'un deuxième membre du Conseil communal au Conseil d'administration et par la désignation de deux Conseillers généraux dans le Conseil stratégique consultatif, selon la proposition de M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat et membre du Conseil d'administration. Il est souhaité que la Direction, avec à sa tête un nouveau et dynamique Directeur fribourgeois et le Conseil d'administration, puissent travailler dans la stabilité, afin de mener à bien les projets de construction importants ces prochaines années.

Sur ces considérations, le groupe PLR se prononce pour l'entrée en matière de l'arrêté. Il déposera un amendement concernant la proposition de modification faite par la Commission financière à l'article 1 de l'arrêté.

Casazza Raphaël (PLR). Beaucoup de choses ont été dites ce soir sur ce Message. Je ne vais, par conséquent, pas revenir sur les aspects financiers. Je souhaite en revanche revenir sur le développement de ce quartier d'innovation. Comme évoqué par le Conseiller communal Laurent Dietrich lors de la séance d'information du 14 juin 2016 et aussi ce soir, il s'agit d'un projet majeur pour la ville, et tout le Conseil communal est derrière, à ce que j'ai compris.

Comme tout projet, celui-ci comprend des risques, mais ils sont bien connus, calculés et ils ont été pris en compte dans le Business plan. De plus, le potentiel et les opportunités sont bien supérieurs aux risques identifiés, cela a été redit par M. L. Dietrich.

Mmes et MM., il s'agit d'une opportunité unique de faire installer durablement (sans jeu de mots) dans notre ville notamment le centre de recherche Smart Living Lab (SLL) de l'EPFL dont le rayonnement international grandit d'année en année. Je suis convaincu qu'il y aura des retombées très positives pour notre ville, même si elles ne sont pas encore connues. Certains dérouleraient le tapis rouge pour faire venir l'EPFL, chez eux! Par conséquent, il faut faire confiance au Conseil communal et lui donner les moyens de réaliser ses ambitions.

La mobilité a également été évoquée plusieurs fois ce soir, notamment par le groupe PS et le groupe des Verts. Mais concrètement, qu'est-ce que cela veut dire pour un site qui se prétend "zéro carbone"?

L'accessibilité du site en transports publics efficaces est un paramètre d'attractivité et d'intégration crucial. Je pensais qu'une halte RER était planifiée au niveau du site de BFF SA. Je me suis renseigné auprès de l'Agglomération et il m'a été répondu lundi dernier que – je cite – "*D'ores et déjà, nous sommes en mesure de vous signaler, qu'à notre connaissance, il n'y a pas de halte RER prévue pour le site blueFACTORY*", ce qui m'a fortement étonné, soit dit en passant. Par conséquent, je vous invite à cosigner ce soir un postulat qui demande justement au Conseil communal d'étudier, dans la mesure de toutes ses compétences, c'est-à-dire y compris au niveau du Conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires de BFF SA, le prolongement du RER et la réalisation d'une halte ferroviaire sur le site de blueFACTORY, qui pourrait également desservir les futures Hautes Ecoles de santé (HEdS-FR) et de travail social (HST-FR), qui sont actuellement en cours de construction sur le site des Arsenaux.

Pour terminer, j'aimerais m'adresser aussi à la Direction de BFF SA, en particulier au Directeur M. Jemmely, qui était présent à la séance d'information; je lui souhaite plein succès dans sa mission et qu'il ait également les ressources à disposition pour l'accomplir. Je l'invite également à agir dans un esprit constructif et de dialogue (pour l'anecdote, je m'interroge sur l'utilité de l'opposition de BFF SA qui a été déposée lors de la mise à l'enquête du projet de réfection du pont CFF à la route de la Fonderie alors qu'il s'agit également d'un projet commun à la Ville et au Canton!).

On le voit, notre petit oiseau est en train de grandir mais il ne peut pas encore voler tout seul de ses propres ailes, il faut donc que tout le monde tire à la même corde: la Ville, le Canton et tous les acteurs sur le site de blueFACTORY. Je vais donc voter pour le Message n°5 et vous invite à faire de même.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). L'essentiel en une phrase: sans le prêt de dix millions de la part du Canton et de la Commune de Fribourg, BFF SA doit cesser ses activités. Au vue de la portée existentielle de cette injection de fonds, l'attitude du Conseil d'administration, qui n'a pas jugé utile de déléguer une représentation à la séance d'information du 14 juin, paraît nonchalante. Cela dit en passant.

Sans vouloir remettre en question l'octroi du prêt, il est de notre devoir politique d'insister sur le fait que le projet blueFACTORY atteigne son degré d'autofinancement selon le plan prévu. Les instruments de planification doivent par conséquent être mis en œuvre rapidement. Aussi longtemps qu'il n'est pas possible de réaliser des immeubles profitables, non seulement la rentabilité attendue mais également l'utilité directe de blueFACTORY en tant qu'espace vital pour la population, s'éloigneront continuellement. Ceci serait fatal!

Bluefactory muss glaubwürdig sein - auch in seiner Anspruchshaltung. Zeitliche Verzögerungen, hervorgerufen durch die verschiedenen und hochgesteckten Erwartungen und Auflagen – beispielsweise die Charte d'utilisation, Nutzungsdiversität des Areals, CO2-Neutralität, Kulturgüterschutz, Wirtschaftlichkeit – müssen unbedingt vermieden werden, denn sie machen Bluefactory für innovative und zahlungskräftige Firmen unattraktiv. Beim Entscheiden sich anzusiedeln brauchen die Firmen vor allem eines: Planungssicherheit. Geben wir uns keinen Illusionen hin. Auf dem Hintergrund, dass es schweizweit noch andere Innovationsquartiere gibt oder im Entstehen sind, heisst nichts anderes, dass Bluefactory in einem Konkurrenzverhältnis zu anderen Quartieren steht. Dies sollte in der politischen Diskussion mehr Beachtung finden.

Allenspach Christoph (PS). Ce soir, je ne peux que constater la très faible concrétisation de la charte d'utilisation du site blueFACTORY que le Conseil général a souhaitée et qu'il a encore améliorée, il y a trois ans. Elle est restée sur le papier. En ce moment, il n'est pas aisé de savoir si les entreprises installées sur le site remplissent les conditions parce qu'il manque d'une part une stratégie, du moins n'est-elle pas connue et, d'autre part, un rapport sur les progrès réalisés dans la bonne direction. Aujourd'hui, nous constatons la quasi absence d'activités culturelles et socio-culturelles sur le site pour la population et dans la politique de la Ville. Un accès au site et des activités attractives étaient prioritaires, selon le Message du Conseil communal du 3 septembre 2013 (p. 12): *A terme, la zone de verdure qui sera créée, sera une oasis en plein cœur de la ville, entre la Gare et les quartiers environnants de Pérolles, la Fonderie et Beaumont. Par ailleurs, les activités culturelles et artistiques et les commerces donneront également à tout un chacun la possibilité d'accéder au site.*"

Trois ans plus tard, il n'y a plus beaucoup de monde qui y croit. Pour la population de la ville, blueFACTORY est très loin de donner l'image d'une oasis. Elle est plutôt un désert au milieu de quartiers beaucoup plus verts, désert incarné par des surfaces minérales et des places de parcs. Il n'y a pas un seul arbre qui est planté et, pour dire, plusieurs acteurs intéressés à proposer des activités sur le site sont allés voir ailleurs par manque de perspectives.

La Ville est copropriétaire à 50% du site, ce qui n'a servi, jusqu'à maintenant, strictement à rien parce que la structure d'une société anonyme (SA) prive le Conseil communal d'une influence décisive pour faire avancer l'objectif d'un quartier vivant.

On ne doute pas aujourd'hui de la bonne volonté du Conseil communal, mais il ne dispose que d'un seul siège au Conseil d'administration et est confronté à d'autres organes qui lui échappent pour le moment complètement. Il y a, par exemple, le comité stratégique avec 13 membres, issus en grande majorité de l'économie et des sciences, des personnes qui sont très loin des réalités des habitants de la ville.

Maintenant, BFF SA a d'ores et déjà mis en concours un poste de Chef/-fe de projet pour le suivi des constructions, ce qui est probablement un avantage. Mais, est-ce qu'il sera capable d'adapter cette structure de fonctionnement aux besoins réels? Est-ce que le Conseil d'administration va, par exemple, engager une personne qui s'occupe des activités autres qu'économiques sur le site? Que voter ce soir? Pour nous, il est extrêmement difficile. Nous sommes pris en quelque sorte dans un piège, nous sommes poussés à ne pas freiner un projet très peu convaincant et, en même temps, nous sommes obligés, pour la population, de faire avancer le projet blueFACTORY pour le bien de la ville, mais on n'a pas les moyens. On ne peut que constater ce soir une désillusion par rapport à une histoire qui s'annonçait encore, il y a trois ans, comme un pas important pour le développement de la ville. Je constate simplement que la situation est frustrante.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Sans vouloir prolonger inutilement, permettez-moi deux petites remarques. Es mag für diese Finanzspritze zwar gute Gründe geben, aber: der Verwaltungsrat wusste bereits Anfang 2015 von der Finanzierungslücke, wieso hat er uns das nicht früher kommuniziert. Eine vorausschauende Planung und eine transparente Kommunikation sehen in der Tat anders aus.

Pour parler dans les termes du foot, après ces "fautes" du Conseil d'administration, le manque de réactivité des administrateurs et la communication catastrophique, il faut adresser un carton jaune aux responsables de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Une deuxième remarque: Man kann sich fragen wieso es zwischenzeitlich mit Bluefactory nicht schneller und besser voran gegangen ist. Bluefactory hat eine Charta formuliert, wie wir alle wissen, in der die Kriterien festgehalten werden, nach denen die Mieter ausgewählt werden.

So weit, so gut. Aber, die Frage muss erlaubt sein: Ist das ideologische Korsett, in das Bluefactory Firmen zwingen will, vielleicht nicht doch etwas eng?

Innovative Unternehmen und Plattformen, ich könnte verschiedene Beispiele nennen, in Solothurn, in Biel, usw., innovative Unternehmen und Plattformen, die sehr wohl auf nachhaltige Entwicklung oder Umweltschutz setzen, müssen atmen können. Wenn sie aber den Eindruck bekommen, auf Schritt und Tritt bevormundet und kontrolliert zu werden, dürften sie wenig Lust verspüren, sich in der Einrichtung Bluefactory niederzulassen.

Rugo Claudio (--). Et Dieu créa blueFACTORY! Je ne manque pas d'air et vais prendre encore une fois la parole. Les quatre éléments essentiels à la vie sont à doser avec minutie dans ce dossier-ci, sur ce grand lopin de terre. Même avec "zéro carbone", cela chauffe du côté de BFF SA. Tous, nous avons un jour ou l'autre joué avec le feu, feu jadis alimenté par deux charbonniers, un ancien Syndic, conseiller en l'état pour une "BeatBluefactory"; feu alimenté aussi par nos 79 "oui, mais...". Les ardeurs se sont refroidies et la vapeur est retournée à son stade initial, liquide, ou je dirais plutôt en manque de liquidités. Le "Steamboat" technologique a de l'eau dans la cale, place au quartier d'innovation. Voici, en vrac, trois remarques ou questions adressées à notre Conseil communal:

1. Pourriez-vous rendre public et donner à ce Conseil le compte-rendu des divergences entre l'ancien Directeur et l'ancien Conseil d'administration de BFF SA, les raisons de son départ et les documents relatifs au litige juridique pour licenciement abusif? Dans le même ordre d'idée, avez-vous réalisé une étude comparative entre les deux Business plans, le premier remontant à la constitution de la société en 2013 et le dernier présenté aux Conseillers généraux?
2. Est-ce raisonnable de parler d'une location de logement de 14% avec, intra-muros, la perspective de voir Fri-Son, lieu culturel fort bruyant. Pour rappel, les concerts exceptionnels de Fri-Son peuvent drainer entre 1'200 et 1'500 spectateurs et finissent souvent à des heures matinales (01.00 heure du matin). Est-ce vraiment réaliste de limiter à 200 les places à l'intérieur du quartier d'innovation et en parallèle parler d'une possible mise en terre de Fri-Son? Etant donné la situation cartographique et historique, je traduirais plutôt par une mise en bière du milieu culturel. A ce jour, avec le début du Tour de France, j'entends déjà la réponse de nos édiles sur les problèmes liés à la mobilité: pédaler, pédaler et pédaler. Après un concert bien arrosé, vous risquez, Mesdames et Messieurs, de dépasser les limites du taux non pas hypothécaire mais alcoolémique. Je vous rappelle que, dans les deux cas, voitures comme vélos, ce taux de 0,5 pour mille doit être respecté, à la différence près que sur un vélo circule dans cet état une seule personne.
3. Au 31 décembre 2015, le salaire annuel du Directeur, à lui seul, équivaut à 44% du total des produits, soit les loyers facturés (442'819 francs). Je peux lire dans les tableaux présentés rapidement que le salaire du Directeur va passer de 195'000 à 220'000 d'ici à deux ans, si je ne me trompe pas. Comment la population fribourgeoise peut-elle comprendre une augmentation salariale dans une SA déficitaire alors qu'on demande au citoyen de délier les cordons de sa bourse pour remplir son devoir fiscal? L'augmentation du taux d'impôt était, si ma mémoire est bonne, pour assouvir les besoins du Conseil communal en matière d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives. En conclusion, c'est une grande innovation que de prêter de l'argent quand on n'en a pas. La Ville joue les pingres la plupart du temps, par

exemple avec le Carnaval des Bolzes, et là, elle est mise au pied du mur et lâche les cordons. Je répondrai par la même affirmation donnée par le Conseil communal lors de notre dernier Conseil (Procès-verbal de la séance du 31 mai 2016, p. 132): "*Steiert Thierry, Syndic. Je me permets une fois de plus, en raison de ma fonction antérieure de Directeur des sports, de répondre tout simplement que cette question n'est pas du ressort du Conseil communal, puisque les Bains de la Motta sont constitués en société anonyme..*". Je précise que c'est le même cas de figure pour BFF SA.

Je vous laisse avec votre souffle créateur de nouveaux quartiers vert clair et foncé, et roses, et bleus et orangés, et moi, et moi, et moi, je ressasserai une vieille chanson française ou irlandaise et brasserai le passé en buvant une bonne vieille "Cardoche". Bel été, santé à vous tous, aussi à vous M. le Président!

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous l'avons compris blueFACTORY devient un "quartier d'innovation" doté d'une charte d'utilisation. Voilà une mutation qui n'est pas sans conséquence. Etre un quartier d'innovation transforme le site en un lieu de vie dont l'intégration urbaine élevée est un élément important de son identité. La charte le dit clairement. Elle parle de mobilité douce, favorisant des connexions, une perméabilité avec le reste de la ville, de vie commerçante attractive, de logements diversifiés, d'activités socio-culturelles à promouvoir. Ce quartier d'innovation s'ouvre ainsi à de nouveaux utilisateurs avec des besoins spécifiques, tout en gardant sa mission et sa philosophie. La charte parle de sociétés de services, de commerces de proximité, de commerces en lien avec le développement durable, de lieux de restauration publics, d'espaces dédiés à la culture et à l'art et des logements diversifiés, favorisant des modèles d'habitation innovants, expérimentaux ou présentant un caractère novateur, favorisant également la participation active des utilisateurs de logements à la mission du quartier. Tous ces projets sont, à ce stade, des intentions louables et des objectifs bienvenus. Cependant, si blueFACTORY se veut réellement un quartier d'innovation, comment concrètement garantir le développement de ses dimensions sociales et participatives? Notre société fribourgeoise se transforme et son évolution s'accélère comme partout. Elle croît rapidement, plus qu'ailleurs. Elle se diversifie culturellement; elle vieillit. Nos modes de vie, nos besoins et nos façons de vivre ensemble changent. Il va bien falloir innover aussi pour traiter ces questions-là! Il va bien falloir convoquer et articuler des connaissances scientifiques, des démarches citoyennes et des choix politiques pour y faire face! Dans cette perspective, le prêt de cinq millions de francs demandé ce soir devrait également servir à promouvoir des réponses innovantes, testées dans ce laboratoire social que peut représenter ce "nouveau quartier" de Fribourg, ce nouveau "lieu de vie". Je citerai trois exemples pour illustrer mon propos:

- Des formes innovantes de services de proximité pourront être conçues en réponse à des besoins et dans le cadre de politiques sociales existantes. Pensons par exemple à des programmes pilotes d'insertion sociale et professionnelle, à des organisations formatrices d'apprenti-e-s, à des projets intergénérationnels permettant la transmission de savoirs, à des formes de solidarité organisée. Pensons à des projets menés par et pour des jeunes.
- Si blueFACTORY est envisagé comme un laboratoire interdisciplinaire de l'habitat de demain, des formes nouvelles d'habitat doivent être inventées et expérimentées en son sein: l'habitat de demain ne sera pas seulement connecté! Il sera intergénérationnel, inter-"classes sociales", interculturel. Pensons à nous assurer que ce quartier devienne le symbole d'une optique innovante du vivre ensemble, un ensemble de bonnes pratiques promouvant une qualité de vie pour tous dont le "logement", par exemple en favorisant l'accès des milieux populaires ou

migrants à un habitat durable, en faisant en sorte de ne pas confiner ce genre de logique aux plus favorisés.

- Dès la planification, et tout au long de la mise en place des prestations, des dispositifs de concertation entre les organismes, les personnes et les groupes sociaux concernés devraient être organisés, afin de favoriser l'identification scientifique des besoins, la logique de développement durable. Des dispositifs participatifs tels que "Café du monde", forum de quartier, enquêtes diagnostiques participatives, etc., pourraient favoriser la réflexion collective sur de nombreux thèmes pertinents: par exemple, la santé au travail, la conciliation "vie de famille et vie professionnelle", les dimensions de la qualité de vie liées au vivre ensemble.

Pour conclure, je demande dès lors que le Conseil communal, garant du bien-être de ses habitants,

- veille à la réalisation des objectifs sociaux et participatifs de BFF SA et au développement de l'innovation sociale;
- qu'il s'assure que les défis sociaux et participatifs autour notamment du logement, des services, de la qualité de vie pour tous soient relevés de manière exemplaire au moyen de conditions cadre stimulantes;
- qu'il garantisse que des expérimentations innovantes et des projets soient conçus et réalisés avec les acteurs concernés;
- qu'il évalue ces projets sociaux durant et après leur implémentation.

Thévoz Laurent (Verts). Mme M.-C. Rey-Baeriswyl a eu le très grand bonheur de me couper l'herbe verte sous les pieds. Elle a dit tout ce que je voulais dire, bien mieux que je n'aurais pu le faire. Je la remercie et lui fais entièrement confiance.

Rugo Claudio (--). Je voulais ajouter que je corrobore les propos de M. C. Allenspach par ces deux informations:

- L'école de REPER qui s'occupe de jeunes en difficulté doit se reloger. Elle a pris contact avec BFF SA et a été repoussée par les nombreuses contraintes. Elle se retrouve à Marly, au Marly Innovation Center (MIC).
- La Tour vagabonde a également demandé à occuper les terrains libres et désertiques et a, elle aussi, été repoussée, cette année.

Jelk Guy-Noël (PS). J'aimerais juste vous faire part d'une modeste suggestion. Comme le Message n°5 l'indique, la Halle jaune a été occupée ces derniers temps par des artistes. Leurs travaux arrivant à échéance, cette Halle jaune sera vraisemblablement libre. Afin d'animer cet endroit, le temps que vivra cette halle, je propose à la société BFF SA de prendre contact avec le comité du Carnaval des Bolzes, afin de lui proposer d'accueillir dans la mesure du possible, quelques chars. En effet, je sais que de nombreux groupes ont toujours énormément de peine à trouver des locaux adéquats en vue de la confection de leurs chars. Je suis certain qu'en leur mettant à disposition cette Halle jaune, vous ferez des heureux.

Fin de la discussion générale.

Ingold François, Président de la Commission financière (Verts). Trois remarques:

- 1) Pas d'innovation sociale prévue dans les différents projets, un développement durable de papier.... J'aurais apprécié plus de garanties de la part du Conseil communal et de la SA. Par contre, je me rallie pleinement à la vision socio-innovante de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl. J'espère que BFF SA et le Conseil communal ont pris note. Pour ma part, je suis convaincu.
- 2) Je dois dire que je tremble un peu quand j'entends M. B. Fasel dire que l'on ne doit pas étouffer le projet avec la culture. A aucun moment, il n'est question d'étouffer ce projet avec la culture. La culture et l'économie sont, à mon avis, les deux mamelles d'un équilibre urbain que plus personne, de Hongkong à New York, ne met en doute, plus personne, sauf peut-être à Fribourg.
- 3) Comme Président de la Commission financière, je soutiens l'amendement de l'article 2, proposé par Mme Y. Peisl-Gaillet et le groupe des Verts.

Steiert Thierry, Syndic. Je ne vais pas répondre individuellement à tous les intervenants. Je crois qu'on prolongerait de manière trop importante le débat. Je vais juste me limiter à quelques considérations générales.

J'aimerais tout d'abord remercier tous les représentants des groupes qui nous ont remerciés pour la présentation que nous avons organisée le 14 juin et qui ont ainsi fait un témoignage de leur confiance à la nouvelle équipe de BFF SA et à celle du Conseil stratégique consultatif.

En résumé, si je prends l'ensemble des interventions, nous avons effectivement un peu de tout. Nous avons des demandes qui tendent vers plus de culture, plus de social, pas de carcan idéologique pour étouffer l'économie, moins de culture. Je crois qu'aujourd'hui nous avons reçu tous vos messages, nous les avons entendus et ce que je peux vous assurer, c'est que vos représentants, que ce soit moi-même au sein du Conseil d'administration, que ce soit M. L. Dietrich qui siègera vraisemblablement bientôt au Conseil stratégique consultatif, vont porter tous les messages qui ont été exprimés aujourd'hui à BFF SA et qu'ils vont faire au mieux pour faire passer ces messages. Il est clair que nous ne sommes pas seuls, nous représentons 50% de l'actionnariat. L'Etat constitue l'autre moitié. Nous nous sommes engagés déjà dans le Message et aujourd'hui aussi à faire passer ces messages. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner de garanties que dans l'immédiat nous aurons plus de culture ou plus de social. Tout ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous allons nous engager dans ce but-là.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne reviendrai pas sur les aspects qui ont été évoqués par M. le Syndic mais j'aimerais apporter deux ou trois compléments d'information. En faisant d'abord le constat que chacun d'entre vous considère comme exigence de base une information basée sur la transparence, sur des indicateurs, des rapports, un suivi régulier. Cette disposition a déjà été prise par la Direction et par le Conseil d'administration. Nous allons, en tant qu'actionnaire, suivre l'évolution de ce dossier de haute importance de très, très près. Le Service des finances de la Ville va en faire de même.

Ensuite, je dois apporter une correction au rapport de la Commission financière qui déplorait que le Business plan par bâtiment n'était pas fait. Or, le plan financier consacre une page à chacun des bâtiments.

A l'attention de M. B. Fasel, je confirme ses propos concernant la Halle bleue et les locations. En effet, la Halle bleue est actuellement complètement louée, même s'il y a de petites rotations. Certaines demandes de location sont encore en souffrance et ne peuvent pas être honorées, vu le manque de place.

Mme Y. Peisl-Gaillet, vous avez posé une question tout à fait judicieuse que nous sommes en train de discuter concernant les prêts et leurs amortissements. C'est une question tout à fait judicieuse parce qu'en l'occurrence, quand on octroie un prêt, le signal qu'on donne en prévoyant un amortissement est égal à un don. C'est-à-dire que c'est un prêt qui n'est pas remboursé, donc on l'amortit de manière comptable. Or, en effet, nous ne sommes pas du tout dans cette logique. Nous n'avons d'ailleurs pas les reins pour ce genre de politique. Donc, nous n'avons pas discuté de cet amendement au Conseil communal mais, à titre personnel et après avoir consulté le Chef de service des Finances, nous abondons dans le même sens que l'amendement proposé par Mme Y. Peisl-Gaillet.

Concernant le rôle de la BCF et des institutions bancaires de manière générale, il y a une énorme différence entre un crédit hypothécaire pour des bâtiments ou des réalisations et des crédits de fonctionnement. Si les banques n'ont pas de problème à entrer en matière sur des crédits de construction, c'est beaucoup plus problématique quand il s'agit de fonctionnement. Or, la Ville, par sa masse actuelle, peut sans problème obtenir un crédit, ou un emprunt, pour son fonctionnement et c'est à ce titre-là que BFF SA a fait appel à nous.

J'aimerais vous donner une information complémentaire en répondant à M. R. Casazza sur le Smart Living Lab (SLL). Il existe actuellement un projet de la Ville de Fribourg, appelé "DevEco", conduit par la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), en lien avec le SLL, qui mène une réflexion sur le développement urbanistique et économique. Ce projet est éminemment important car il porte sur le développement économique de la ville de Fribourg. Le suivi de ce projet est assuré; une séance aura lieu le 14 juillet 2016.

Je tiens à rappeler qu'il existe un "plan guide roulant", en réponse à Mme E. Schneuwly-Aschwanden. Oui, les instruments de planification doivent être mis en place, tout comme les instruments de contrôle. En l'occurrence, le "plan guide roulant" est justement cet instrument de planification qui est révisé chaque année.

M. C. Rugo, vous voulez savoir si une étude comparative des deux Business plans a été réalisée. Non, cela n'a pas été effectué. L'idée est de se concentrer sur le futur et, de toute manière, il n'y a plus rien du tout de comparable. Je dois, par contre, contredire vos propos alléguant d'une augmentation de salaire. Si vous consultez les notes, vous verrez que le salaire de 2016 est sur dix mois et les salaires suivants sont calculés sur douze mois. Cela explique la différence.

Enfin, j'aimerais faire encore une remarque concernant le volet "société, culture et environnement" en tant que Chef du Service culturel. Lors d'un rendez-vous avec M. le Directeur P. Jemmely, j'ai abordé ces aspects-là, puisqu'actuellement le fonctionnement n'est pas optimal. Les projets parviennent à BFF SA à tous les niveaux: ils sont déposés auprès du secrétariat, auprès de la Direction, auprès du comité du Conseil stratégique consultatif, ou même auprès du Conseil d'administration. Les acteurs le savent et exploitent ce manque d'organisation. Cela a pour conséquence que des rendez-vous sont pris de manière séparée avec chacun des différents organes. Les différents intéressés en jouent et ils ont raison, d'une certaine façon, puisque qu'ils ont cette

latitude. Suite à notre discussion, il a été décidé d'élaborer ensemble un processus d'attribution de ces projets culturels, socio-culturels et environnementaux et de définir les tâches des différents gremiums et les critères d'octroi des surfaces ou de mise à disposition, pour qu'il y ait enfin un processus qui tienne la route de manière générale. Concernant les projets participatifs et d'innovation sociale, je me réfère à l'exemple du Port. Je confirme également avoir eu une grande discussion avec ma collègue Directrice du Service d'urbanisme et d'architecture concernant tous ces projets participatifs et d'innovation sociale. Nous sommes en effet sensibles à ce genre d'évènements mais, encore une fois, nous sommes dans un quartier qui est aussi dévolu à l'économie. M. B. Fasel l'a dit, il faudra donc faire attention au bon mélange de toutes ces activités.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 5.

Article premier

Le Président: Est-ce que le Conseil communal se rallie à l'une ou l'autre proposition d'amendement pour l'article premier?

Steiert Thierry, Syndic. La proposition d'amendement de la Commission financière a été acceptée par le Conseil communal.

Amendement de la Commission financière (auquel s'est rallié le Conseil communal):

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5 millions de francs destiné à soutenir le projet blueFACTORY.

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. Les modalités de ce prêt de la Ville devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil communal et BFF SA. Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Moussa Elias (PS). Comme la rapporteuse du groupe PS l'a dit dans le débat d'entrée en matière, notre groupe dépose également un amendement à cet article premier, qui complète l'amendement de la Commission financière.

Les différentes interventions et les discussions tenues auparavant l'ont démontré, il règne un certain malaise, notamment par rapport à l'ancienne manière de gérer ce quartier d'innovation. Un certain malaise régnait déjà à l'époque, lorsque notre Conseil avait été saisi pour la première fois d'un Message concernant Bluefactory. A l'époque, ce premier Message avait été renvoyé, notamment parce que la charte d'utilisation du site blueFACTORY n'était pas satisfaisante.

Suite à ce renvoi, et comme l'avait si bien mis en exergue le rapporteur du groupe DC/vl dans son intervention du 30 septembre 2013, le groupe PS ne s'était pas simplement contenté de formuler des reproches ou des remarques mais avait soumis plusieurs propositions de modification de la charte

d'utilisation qui l'avaient sensiblement améliorée, selon nous, au point que nous avons finalement pu voter le Message n° 26bis.

Malheureusement, aujourd'hui, nous constatons que, lors des trois années écoulées, la charte d'utilisation, censée décrire et définir les critères à appliquer pour la sélection des projets, des utilisateurs et des entreprises qui sont accueillis dans blueFACTORY, n'a que très moyennement été prise en considération par le Conseil d'administration et/ou le Conseil stratégique, M. le Directeur des Finances l'a lui-même rappelé tout à l'heure.

Toutefois, le groupe PS reste convaincu que le respect de la charte d'utilisation sera une des clés du succès de BFF SA, même si, bien évidemment, pas l'unique. Notre groupe ne remet aucunement en doute que le Conseil communal fait tout ce qu'il peut pour faire respecter cette charte. Notre groupe renouvelle sa confiance envers le Conseil communal.

Par contre, nous craignons que sans un message clair et sans l'adoption de l'amendement que nous vous soumettons, les autres dirigeants de BFF SA continueront à négliger notamment le chapitre 6 de la charte dédié aux entreprises liées au lieu de vie du quartier d'innovation ou le chapitre 7 consacré aux infrastructures publiques et de mobilité.

Dans la mesure où la marge de manœuvre de notre Conseil est très restreinte et afin de respecter le principe d'unité de matière, nous vous soumettons donc, à l'instar de 2013, une proposition d'amendement constructive avec la teneur suivante, en complément à l'amendement de la Commission financière pour améliorer ce projet BFF SA:

Amendement du groupe socialiste:

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). ~~Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5 millions de francs destiné à soutenir le projet blueFACTORY.~~

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. ~~Les modalités de ce prêt de la Ville devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil communal et BFF SA.~~ **Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY.** Le remboursement du prêt interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Art. 2 et 3 inchangés.

Nous sommes convaincus qu'en acceptant cet amendement, les autres dirigeants de BFF SA seront peut-être plus enclins à respecter la charte d'utilisation à prendre véritablement en compte les différentes remarques émises par notre Conseil ce soir, au lieu de simplement prendre acte de l'octroi du prêt par la Ville et de reprendre leurs vieilles habitudes.

Jacquat Vincent (PLR). Nous avons également deux propositions concernant l'article premier. Nous souhaitons préciser la version de la Commission financière comme suit:

Amendement du groupe libéral-radical:

Une aide financière **de maximum** 5 millions de francs sous forme d'un **ou de plusieurs prêts** remboursables est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). ~~Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5 millions de francs destiné à soutenir le projet blueFACTORY~~

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. **Le taux d'intérêt dû par BFF SA doit être supérieur au taux d'intérêt dû par la Commune pour le remboursement du ou des prêts.** ~~Les modalités de ce prêt de la Ville devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil communal et BFF SA.~~ Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Page Maurice (CG-PCS). La valse des amendements continue. J'ai deux propositions: dans le premier alinéa, supprimer le terme de "remboursable" qui est vraiment une aberration linguistique, qui n'a aucun sens. La définition d'un prêt c'est d'être précisément remboursable, donc parler d'un prêt remboursable est un pléonasme tout à fait stupide et inutile. La deuxième proposition concerne l'alinéa 2. Comme le groupe socialiste, nous sommes très attentifs au respect et à l'importance de la charte pour le développement de ce quartier. Par contre, je ne maintiendrai pas la proposition du groupe PS, puisqu'il est dit dans la première phrase du second paragraphe que les modalités du prêt (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. Je ne vois pas en quoi il serait nécessaire de les préciser davantage. Cela vaut aussi par rapport à la proposition du groupe PLR qui souhaiterait fixer des taux d'intérêts, ce qui paraît délicat et difficile et qui empêcherait même de faire un bénéfice sur ce prêt. Je propose donc simplement l'amendement suivant:

Amendement du groupe Centre gauche-PCS

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt **remboursable** est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt **remboursable** (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal, **qui veille au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY.** Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Jacquat Vincent (PLR). J'aimerais juste faire remarquer que l'amendement projeté tout à l'heure n'était pas le bon. Je demande, afin d'éviter toute confusion, que la bonne version soit affichée (le Secrétariat affiche la bonne version). Pour résumer, nous précisons au 1^{er} paragraphe que le montant du prêt est de maximum 5 millions de francs et qu'il peut être réalisé en un ou plusieurs prêts, ce qui donne une certaine flexibilité à la Commune, qui va dans le sens du groupe socialiste qui accepte d'octroyer le montant de 5 millions de francs en plusieurs tranches, notamment selon les besoins en financement de la société. Nous ajoutons une phrase au second paragraphe qui vise à faire en sorte que la Commune ne subisse pas de perte.

Ingold François, Président de la Commission financière. Découvrant ces amendements avec vous, je ne me prononcerai pas davantage au nom de la Commission.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a discuté de la proposition d'amendement de la Commission financière et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il l'a acceptée. En ce qui concerne les autres propositions d'amendements, dont la plupart est intervenue après la dernière séance du Conseil communal, nous n'en avons pas discuté et nous ne pouvons pas, dans ce sens, y adhérer à l'exception de l'amendement sur l'article 2 qui sera présenté tout à l'heure par Mme Y. Peisl-Gaillet. Très brièvement, l'amendement proposé par le PS est certes louable – on peut tout à fait comprendre qu'on veuille mettre une certaine pression sur BFF SA en octroyant ce prêt en deux tranches tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. En revanche, on doit admettre que cette condition-là est extrêmement difficile à contrôler. Il est évident que nous allons veiller au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY, nous l'avons intégré dans nos réflexions et allons l'intégrer dans nos activités au sein de blueFACTORY mais le mettre ainsi dans cet arrêté ne nous semble pas une bonne méthode. Nous ne pouvons dès lors pas adhérer à cet amendement qui ne fait que de compliquer l'arrêté, un arrêté que nous souhaitons être le plus proche possible de celui que le Conseil d'Etat a présenté à son Parlement, le 14 juin dernier. Quant à l'amendement proposé par le PLR, respectivement par M. V. Jacquat, nous ne pensons pas que cette modification apporte une plus-value à cet arrêté.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Concernant l'amendement de M. V. Jacquat qui demande que "le taux d'intérêt dû par BFF SA doit être supérieur au taux d'intérêt ..." signifie implicitement que l'on va réaliser un gain sur cette opération, ce qui n'est pas la volonté du Conseil communal.

Le Président. Merci M. le Directeur des Finances pour ces précisions. Nous sommes donc saisis de trois amendements relatifs à cet article premier. Nous allons procéder comme suit: je vais d'abord opposer l'amendement du groupe PS à l'amendement du groupe CG-PCS. L'amendement qui l'emportera sera ensuite opposé à l'amendement du groupe PLR. Puis, l'amendement vainqueur sera opposé à l'amendement de la Commission financière auquel le Conseil communal s'est rallié.

Les modalités de vote seront les suivantes: pour soutenir l'amendement du groupe PS, veuillez presser sur le bouton rouge (NON), pour soutenir l'amendement du groupe CG-PCS, vous presserez le bouton vert (OUI), sur le bouton jaune pour notifier votre abstention.

Vote (invalidé suite à la motion d'ordre de M. Elias Moussa ci-après)

Opposé à l'amendement du groupe CG-PCS, l'amendement du groupe socialiste demandant que "Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY" l'emporte par 27 voix contre 25 et 11 abstentions.

Ont voté OUI (Verts): 25 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté NON (rouge): 27 Abate Vincenzo (Verts), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 11 Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Magnin Jérôme (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Papaux David (UDC)

Le Président. J'oppose maintenant l'amendement du groupe socialiste à l'amendement du groupe PLR. Que celles et ceux qui soutiennent l'amendement du groupe PS pressent sur le bouton rouge (NON) et que celles et ceux qui soutiennent l'amendement du PLR appuient sur le bouton vert (OUI). Celles et ceux qui s'abstiennent presseront sur le bouton jaune.

Vote (invalidé suite à la motion d'ordre de M. Elias Moussa ci-après)

Opposé à l'amendement du groupe PLR, l'amendement du groupe socialiste demandant que "Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY" l'emporte par 39 voix contre 30 et 4 abstentions.

Ont voté OUI (Verts): 30 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémond Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON (rouge): 39 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Liaodat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Thévoz Laurent (Verts), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 Giller Christophe (UDC), Ingold François (Verts), Kilde Gisela (DC-vl), Mutter Christa (Verts)

Le Président. Pour le dernier vote relatif à l'article premier, nous allons opposer l'amendement de la Commission financière auquel s'est rallié le Conseil communal en soutien duquel vous presserez le bouton vert (OUI) ...

Thévoz Laurent (Verts). Pour ma part, il me semble que les deux amendements que nous venons d'opposer sont compatibles. On pourrait les combiner pour en avoir un seul. Je ne vois pas pourquoi on doit les opposer alors que j'aimerais pouvoir voter en faveur des deux, car ils sont compatibles. Cette manière de procéder ne me paraît pas du tout correcte. Ils ne s'excluent pas mutuellement mais sont complémentaires. On doit choisir l'un ou l'autre lorsqu'ils s'excluent mutuellement mais pas lorsqu'ils sont complémentaires: (...) Je propose de procéder en partant sur la base de l'amendement de la Commission financière et de voter si on souhaite y adjoindre l'un ou l'autre amendement. Ainsi, ils ne seraient pas opposés entre eux mais pourraient être acceptés les deux par rapport à cette base commune.

Weibel Rainer (Verts). Nous ne pouvons pas combiner les amendements. Nous sommes saisis de trois amendements sur l'article premier, composé de deux paragraphes et de plusieurs phrases. Le Conseil général est appelé à choisir entre les quatre propositions qui lui sont soumises. En ce sens, j'estime que la procédure est correcte.

Le Président. Nous sommes donc saisis de trois amendements dont un n'a été transmis qu'à l'ouverture de la discussion générale. Je ne suis pas apte à choisir une phrase par-ci par-là pour

constituer un nouvel amendement. Si vous vouliez un amendement qui prenne les propositions contenues dans des amendements différents, il fallait en déposer un quatrième. Or, aucun amendement allant dans ce sens n'ayant été déposé, nous allons poursuivre la procédure de vote en opposant l'amendement de la Commission financière, auquel s'est rallié le Conseil communal, à l'amendement du groupe socialiste.

Je rappelle les modalités de vote: que celles et ceux qui soutiennent la version amendée du Conseil communal appuient sur le bouton vert (OUI) et celles et ceux qui défendent l'amendement socialiste appuient sur le bouton rouge (NON), pour les abstentions presser sur le bouton jaune.

Vote (invalidé suite à la motion d'ordre de M. Elias Moussa ci-après)

Opposé à l'amendement du groupe socialiste, la version amendée du Conseil communal l'emporte par 33 voix contre 31 et 4 abstentions.

Ont voté OUI (Verts): 33 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON (rouge): 31 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (–), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 Feyer Jean-François (DC-vl), Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (–)

Moussa Elias (PS). Il me semble que ce vote devrait intervenir en dernier lieu. Il faut d'abord voter sur les propositions d'amendement ...

Le Président. Nous venons en effet de voter sur l'article premier dans un scrutin final relatif à cet article que nous soutenons la version amendée du Conseil communal au détriment de l'amendement du groupe socialiste.

Article 2

Le Président. Pour plus de clarté lors des votes, je vous prie d'être plus silencieux et attentifs lorsque je vous fais part des modalités de vote.
L'article 2 est amendé comme suit:

Amendement du groupe des Verts:

Ce prêt est financé par l'emprunt pour autant que nécessaire.

Ingold François, Président de la Commission financière. Je soutiens l'amendement et vous prie de l'afficher sur les écrans (le Secrétariat affiche l'amendement). Je me permets de faire remarquer que

les amendements gagneraient à être envoyés préalablement entre les groupes, afin d'éviter une telle situation où, en fin de compte, nous avons pris la parole pendant cinq minutes pour rien du tout, et on s'est énervé.

Steiert Thierry, Syndic. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil communal se rallie à cette proposition d'amendement du groupe des Verts.

Mutter Christa (Verts). J'avais demandé la parole il y a dix minutes lors de l'avant-dernière votation, puisqu'un faux résultat a été annoncé. Il y a une certaine confusion et il est de votre devoir de prendre les demandes de parole avant les votes. En outre, étant donné que les amendements ne sont pas très lisibles, il serait bon que vous les lisiez à haute voix avant le vote. Il y avait une certaine confusion lors du vote de l'amendement socialiste opposé à l'amendement libéral-radical et lors du vote suivant, parce que les textes n'étaient pas lisibles pour une partie de la salle, notamment pour les personnes assises aux derniers rangs.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Concernant cet amendement, pourrait-on brièvement expliquer de quoi il en retourne, quelle est l'idée de cette modification. En ce qui concerne la procédure de vote, je souhaite au Président d'utiliser une seule et même formule d'appel au vote entre toutes celles qu'il vient d'utiliser: "*votez maintenant*", "*vous pouvez voter*", "*le vote est ouvert*". Une seule et même formule rendrait les membres plus attentifs et leur faciliterait la vie.

Le Président. Je suis entièrement d'accord mais tiens à préciser que cette procédure est nouvelle pour tout le monde.

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). La question de M. B. Altermatt est tout à fait judicieuse. Dans l'optique de l'amendement de mes collègues socialistes qui a été refusé, l'idée était que si le prêt était versé en plusieurs tranches et que la Commune dégageait des liquidités, elle n'avait pas forcément besoin d'un emprunt pour garantir ce prêt. On peut donc le supprimer mais je ne pense pas que ce soit liant. En le conservant, nous gardons l'opportunité de verser une tranche en lien avec le million de francs de bénéfice qu'on a fait, - peut-on rêver.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je dépose formellement une motion d'ordre demandant de recommencer tous les votes parce que plusieurs intervenants ont dit que ce n'était pas du tout clair. Je propose également de suspendre rapidement la séance pendant cinq minutes, de réunir le Bureau, afin qu'il décide de l'ordre des votes. Puis, le Conseil général procédera à nouveau à tous les votes.

Vote

Par 53 voix contre 19 et 1 abstention, le Conseil général accepte la motion d'ordre demandant de recommencer tous les votes.

Ont voté OUI: 53 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thévoz Laurent (Verts), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté NON:19 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl)

Se sont abstenus: 1 Parpan Mario (CG-PCS)

Interruption de séance et réunion du Bureau

La séance est suspendue 10 minutes. Le Bureau délibère sur les modalités de vote.

Reprise de la séance

Le Président. Tout d'abord, je vous invite à faire silence, il y a trop de bruit lorsque je donne les modalités de vote.

Comme le vote électronique est nouveau pour tout le monde et qu'apparemment les gens ne sont pas contents car ils n'ont pas voté juste, on va reprendre la votation sur l'article premier, comme décidé par le Bureau. On va procéder exactement de la même façon, on va opposer les amendements deux à deux et commencer par l'amendement du parti socialiste, opposé à l'amendement du Centre gauche-PCS.

Article premier

Vote 1

Amendement du groupe socialiste (vote rouge = NON)

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. **Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. Le remboursement du prêt interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers. Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.**

opposé à

Amendement du groupe Centre gauche-PCS (vote vert = OUI)

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal **qui veille au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. Le remboursement du prêt** interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers. ~~Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.~~

Par 34 voix contre 33 et 5 abstentions, le Conseil général a accepté l'amendement du groupe socialiste.

Ont voté OUI: 33 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gremaud Claude (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DCvl), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON: 34 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 Abate Vincenzo (Verts), Giller Christophe (UDC), Ingold François (Verts), Liaudat Geneviève (PS), Thévoz Laurent (Verts)

Vote 2

Amendement du groupe socialiste (vote rouge = NON)

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. **Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. Le remboursement du prêt** interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers. ~~Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.~~

opposé à

Amendement du groupe PLR (vote vert = OUI)

Une aide financière de **maximum** 5 millions de francs sous forme d'un ou **plusieurs prêts** remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. **Le taux d'intérêt dû par BFF SA doit être supérieur au taux d'intérêt dû par la commune pour le financement du ou des prêts.** Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Par 37 voix contre 31 et 5 abstentions, le Conseil général a accepté l'amendement du groupe socialiste.

Ont voté OUI: 31 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON: 37 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 Abate Vincenzo (Verts), Giller Christophe (UDC), Ingold François (Verts), Liaudat Geneviève (PS), Thévoz Laurent (Verts)

Vote 3

Amendement du groupe socialiste (vote rouge = NON)

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. **Le Conseil communal verse le montant du prêt en deux tranches à au moins deux ans d'intervalle tout en veillant au respect de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. Le remboursement du prêt** interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers. ~~son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.~~

opposé au

Projet d'arrêté du Conseil communal amendé par la Commission financière

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5 millions de francs destiné à soutenir le projet blueFACTORY.

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. Les modalités de ce prêt de la Ville devront être fixées de manière détaillée dans un accord passé entre le Conseil communal et BFF SA. Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Par 37 voix contre 33 et 3 abstentions, le Conseil général a accepté l'article premier tel qu'amendé par la Commission financière.

Ont voté OUI: 37 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Ingold François (Verts), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON: 33 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Ganioz Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 3 Feyer Jean-François (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (--)

Le présent article est ainsi adopté.

Article 2

Le Président. L'article 2 a été amendé par le groupe des Verts de la manière suivante:

Ce prêt est financé par l'emprunt pour autant que nécessaire.

Le Conseil communal a précisé se rallier à cette proposition.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants:

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 66 contre 2 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n°5, du 17 mai 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Une aide financière de 5 millions de francs sous forme d'un prêt remboursable est octroyée à la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Les modalités du prêt remboursable (taux, durée, remboursement, autres conditions) sont fixées par le Conseil communal. Son remboursement interviendra dès que la société sera en mesure de dégager des surplus financiers.

Article 2

Ce prêt est financé par l'emprunt pour autant que nécessaire.

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum (article 52 LCo).

Fribourg le 4 juillet 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté OUI: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté NON: 2 Marchioni Pierre (UDC), Rugo Claudio (--)

Se sont abstenus: 4 Allenspach Christoph (PS), Feyer Jean-François (DC-vl), Müller Christine (PS), Schenker Claude (DC-vl)

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 17 cosignataires lui demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël

cf. annexe.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vous fais grâce du développement que vous avez reçu en vous donnant deux informations principales: la première renvoie à une étude de comparaison entre les différents marchés de Noël en Suisse romande et, de manière plus générale, en Suisse. Il s'avère que les nombreux marchés de Noël qui sont actuellement en place jouissent d'une excellente renommée. C'est un marché sur lequel il est difficile de se différencier. C'est pourquoi, pour l'instant, le Conseil communal n'entre pas en matière sur la reprise d'un marché de Noël à proprement parler. Cependant, et voilà le second élément, l'idée est de renforcer le marché de la Saint-Nicolas, qui est l'événement-phare en matière culturelle. C'est la journée de l'année, tous événements confondus, qui a le plus d'attrait, selon les chiffres fournis par l'Office du Tourisme. L'idée est de renforcer cette manifestation. Le Conseil communal travaille actuellement sur le dossier. C'est une manifestation qui pourrait être renforcée non seulement dans le temps mais également au niveau spatial. Je ne peux malheureusement vous en dire beaucoup plus puisque le Conseil communal n'a pas encore reçu le rapport du Service des finances. L'idée est d'élargir l'occupation de l'espace autour de la Cathédrale et d'allonger la manifestation de deux ou trois jours. Un dossier projetant de mettre sur les Grand-Places un village de l'Avent est également en cours de traitement au Conseil communal dans le cadre d'une demande de permis de construire.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Le postulat n° 157 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 de Mme Valérie Rück (DC/vl) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pé-rolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés

cf. annexe.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ce postulat va dans le même sens que le Conseil communal souhaite aller pour favoriser le fait que les habitants deviennent eux-mêmes des "consomm'acteurs". Dans le quartier de Pérolles, peu de parcelles appartiennent à la Ville de Fribourg. En fait, seul le parc du Domino est susceptible d'accueillir un aménagement pour un jardin urbain. La Ville met donc volontiers à disposition une partie du parc du Domino, soit pour commencer 250 m² pour un tel jardin. Ce lopin de terre se trouve au sud du parc, actuellement constitué de bosquets paysagers. Quant à son utilisation, il faudra respecter le fait que ce terrain est inscrit en site de stockage pollué par des déchets de classe III (ordures ménagères avec peu de déchets spéciaux). La Ville met donc ce terrain à disposition mais demande qu'il soit géré par une association, telle que l'association du quartier de Pérolles ou une association créée à cet effet. La Ville conclura avec cette association une convention, dans un premier temps sur deux ans, qui comprendra également un bilan commun. Pour votre information, la Ville a déjà conclu une telle convention (de prêt à usage) avec l'association du quartier d'Alt au mois d'avril ou mai de cette année.

Rück Valérie (DC/vl). Je suis entièrement satisfaite de la réponse et je me réjouis de créer cette association, qui va soutenir ces jardins familiaux.

Le postulat n° 160 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires lui demandant un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local

cf. annexe.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal a présenté sa réponse en quatre chapitres. Premièrement, la problématique du recyclage est évolutive. L'histoire récente démontre que le choix d'un type de valorisation, de recyclage ou de traitement dépend le plus souvent d'une filière d'entreprises. Ni la législation cantonale en matière de déchets ni la LATeC n'imposent aux communes d'introduire un concept de collecte et de recyclage des déchets dans le Plan d'aménagement local. Deuxièmement, la question des déchets de type organique (matériaux d'origine végétale), c'est-à-dire des déchets verts, renvoie aux points de récolte qui avaient été introduits dans les quartiers et qui ont dû être supprimés: le mélange de déchets n'était pas conforme et comportait un tel résidu qu'il ne pouvait être utilisé comme compost et devait donc être incinéré. Aujourd'hui, les déchets verts transitent par le site des Neigles et la Voirie les achemine

chez Fricompost, leur quantité étant en constante augmentation. En outre, le Service du Génie civil est attentif aux solutions de méthanisation, qui demandent un traitement compliqué. La Voirie est en contact avec Groupe E Greenwatt pour le traitement des déchets verts. Troisièmement, le postulat demande d'introduire dans le concept de recyclage les déchets de type plastique. Le traitement de ces déchets démontre qu'il n'est pas opportun d'inscrire un tel concept de traitement des déchets dans le PAL, parce que nous dépendons trop fortement d'entreprises en mesure de procéder à ce traitement. En ce qui concerne le traitement des plastiques de la Ville de Fribourg, une entreprise de traitement existait il y a quelques années encore mais elle a fait faillite. Actuellement, les plastiques recyclables sont collectés sur le site des Neigles et dans la plupart des grandes surfaces. Les autres déchets en matière plastique sont incinérés à la SAIDF. Le Conseil communal estime que ce n'est pas une solution d'acheminer les plastiques récoltés à Eschlikon dans le canton de Thurgovie, qui les envoie par la suite en Autriche à une société qui les trie. Une partie des déchets recyclables reviendra à Eschlikon qui les revalorisera et une autre partie sera incinérée. Par contre, une nouvelle usine de traitement des plastiques a ouvert ses portes à Grandson et la Ville de Fribourg espère y trouver une solution pour le traitement de ses déchets plastiques. Quant au quatrième et dernier point concernant le développement durable, le Conseil communal a déclaré le jour de sa reconstitution vouloir faire du développement durable un des points forts de la législature au même titre que le développement économique de la ville.

Allenspach Christoph (PS). Le postulat demandait un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au PAL. Le rapport est présenté sans la moindre trace d'un concept. Dès lors, je ne suis pas vraiment convaincu. Les explications ne sont pas vraiment convaincantes; j'ai retenu que le Conseil communal n'établira pas de concept de déchets parce qu'un tel concept n'est pas prévu dans la législation cantonale et que ce ne serait pas le bon instrument car le plan directeur ne traite pas de cet aspect. C'est un drôle d'argument! Le Canton de Fribourg n'est vraiment pas un modèle au plan suisse du traitement des déchets; c'est à la Ville d'aller de l'avant. Néanmoins, je constate que la Voirie est un peu moins sur la défensive et que, de toute façon, il existe des arguments pour avancer dans les deux domaines des déchets compostables et du recyclage du plastique. J'espère bien que, dans la suite à donner à ce dossier, le Conseil communal soit déterminant dans cette quête de solution.

Le postulat n° 167 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

Le Président. Il est 22.20 heures. On m'annonce que les saucisses sont prêtes. Nous allons procéder à un vote: la séance de relevée de demain est maintenue ou reporte-t-on l'ordre du jour à la séance de septembre? Selon le Conseil communal, elle devrait aussi être relativement légère. Ouvre-t-on les "Divers" maintenant ou lève-t-on la séance et revenons-nous demain?

Altermatt Bernhard (DC/VI). C'est risqué de dire ce qui suit: des postulats attendent d'être transmis, pour certains, depuis neuf mois ou attendrons depuis neuf mois leur transmission. Comme nous avons mis à l'agenda cette séance de relevée, je plaiderais pour un maintien de la séance de demain. Nous pourrions donc mettre un terme à la présente séance tout de suite.

Page Maurice (CG-PCS). Peut-être que je ne me ferai pas que des amis ce soir mais je plaide pour le maintien et la poursuite de cette séance, ce soir. Il n'est pas du tout une heure absolument inacceptable. Il est 22h20 et nous avons encore un moment pour terminer afin d'éviter de faire une

séance demain ou de reporter tous ces sujets à l'automne. De plus, je crois pouvoir dire que les retards que nous avons pris ce soir sont surtout dus à l'indiscipline de certains membres – et peut-être de moi aussi -. Je pense que nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes non au Président ni à qui que ce soit d'autre. Je propose dès lors de continuer la séance.

Le Président. M. M. Page, vous voulez donc continuer la séance ce soir, jusqu'à minuit?

M. Page acquiesce.

Votes

Opposée à la proposition de M. M. Page (vote NON) de poursuivre l'ordre du jour jusqu'à une heure plus avancée, la proposition de M. B. Altermatt (vote OUI) de lever la séance sur-le-champ et de poursuivre l'ordre du jour le lendemain l'emporte par 48 voix contre 20 et 2 abstentions.

Ont voté OUI: 48 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté NON: 20 Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Ganiot Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rück Valérie (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 2 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Zurich Simon (PS)

Opposée à la proposition de M. B. Altermatt (vote OUI) de lever la séance sur-le-champ et de poursuivre l'ordre du jour le lendemain, la proposition du Président (vote NON) d'ouvrir les "Divers" et de poursuivre l'ordre du jour en septembre 2016 l'emporte par 44 voix contre 23 et 2 abstentions.

Ont voté OUI: 23 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Dupré Bernard (UDC), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jacquat Vincent (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC)

Ont voté NON: 44 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Ganiot Xavier (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thévoz Laurent (Verts), Vonlanthen Marc (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 2 Gapany Joël (DC-vl), Rugo Claudio (--)

14. Divers

A. Nouveaux postulats

- n°4 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, indépendamment du type de contrat de travail (CDD-CDI); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines

Rugo Claudio (--). *En préambule, les employés de l'Etat de Fribourg bénéficient de l'aide de personnes qualifiées au traitement délicat de ce sujet. La responsabilité de tout employeur est de veiller à la protection de la santé physique et psychique de ces employés.*

Le Parti des artistes (PA) a pris comme thème de campagne la lutte contre le "mobbing" en Ville de Fribourg. Divers moyens d'action sont en cours d'études. Redonner du sens à la fonction publique dans son organisation; appuyer ses collaborateurs lorsque ces derniers sont sous l'emprise de problèmes liés au cadre de travail; résoudre les problèmes en amont ...

Ce premier postulat s'attaque au cadre hiérarchique en lieu et place dans l'administration communale. En effet, sans qu'il en soit référé dans aucun document ou règlement administratif ou contrat de travail, lorsqu'un employé communal est confronté au "mobbing", il est aiguillé vers le chef des relations humaines! Une procédure qui, au paraître du postulant, est antinomique. Porter les deux casquettes, Chef des relations humaines et responsable du "mobbing" pour les employés de la Ville, c'est donner les clefs de la bergerie au loup... Ce sont là deux fonctions distinctes qui devraient être non pas attribuées à la même personne mais à deux personnes différentes, n'ayant aucun lien hiérarchique entre elles.

Le rapport de confidentialité est rompu lorsque le chef des relations humaines convoque les chefs respectifs ainsi que le chef de service afin d'éclaircir, mettre à plat les divergences; il s'ensuit presque automatiquement des repréailles qui peuvent aller jusqu'au licenciement de la personne déjà affaiblie par ces situations conflictuelles.

Le présent postulat demande au Conseil communal la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux; ceci indépendamment du type de contrat de travail (CDI-CDD); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines.

<http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/106/>)

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen/Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschuren/mobbing-und-andere-belaestigungen---schutz-der-persoenlichen-int.html

Informations complémentaires: extrait page 29 brochure SECO (secrétariat d'Etat à l'économie)
Mobbing et autres formes de harcèlement - Protection de l'intégrité personnelle au travail

"Traitement confidentiel ou formel d'un problème

De manière générale, il faut distinguer traitement confidentiel et informel de la situation et traitement formel d'une plainte par l'employeur.

En vertu de leur devoir de diligence, les cadres dirigeants sont tenus de clarifier les situations et les cas problématiques. Du fait de cette obligation, les supérieurs ont peu de possibilités de traiter le problème signalé de manière confidentielle (voir aussi p. 32 'Plainte formulée auprès de l'employeur et procédure formelle'). De même, les collaborateurs du service du personnel ne peuvent-ils assurer qu'une discrétion limitée, dans la mesure où l'information dont ils ont connaissance peut les placer dans un conflit d'intérêts avec la ligne hiérarchique. Dans bien des cas, les personnes concernées souhaitent dans un premier temps avant tout pouvoir parler à quelqu'un de manière confidentielle pour décider comment continuer. Pour assurer un soutien discret, il semble judicieux d'instaurer une instance interne ou externe vers qui les collaborateurs peuvent se tourner en cas de problème. Un arrêt du Tribunal fédéral souligne la nécessité d'un service confidentiel pour gérer des situations d'atteinte à l'intégrité personnelle. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet à la page 30. Expliquez aux collaborateurs que les cadres ne peuvent assurer une totale confidentialité dans le traitement des situations, pour écarter d'emblée les faux espoirs en matière de discrétion."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°5 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) demandant du Conseil communal une étude sur la pose d'une plaque commémorative à l'entrée du parking "Sapco", situé à la Route-Neuve

Thiémard Cécile (DC/vl). Dans le cadre des manifestations "Jean Tinguely" de cette année 2016, je demande au Conseil communal de prévoir une plaque commémorative à l'entrée du parking "Sapco" situé au haut de la Route Neuve (troisième parking de Fribourg-centre). Cette plaque mentionnerait ceci:

"Ici, dans les années 1970, dans le garage 'Jo Siffert Automobiles' se rencontraient fréquemment les amoureux de la mécanique, l'artiste Jean Tinguely et le coureur automobile Jo Siffert."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°6 de Mme et M. Gisela Kilde (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents

Kilde Gisela (DC/vl). Am 1. August 2015 ist das Schulgesetz für den Kanton Freiburg in Kraft getreten. Neu sind Elternräte vorgesehen, zusammengesetzt aus Eltern, Lehrperson, Schulleitung sowie einer Vertretung der Gemeindebehörde (Art. 31 des Schulgesetzes). Spätestens bis zum 1. August 2018

müssen an allen Primar- und Orientierungsschulen solche Elternräte eingesetzt sein. Wir bitten den Gemeinderat zu untersuchen, wie er vorgehen wird, um die gesetzlichen Anforderungen betr. Elternräte fristgerecht erfüllen zu können.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°7 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Jean-Frédéric Python (DC/vl) et Hervé Bourrier (PS), ainsi que de 25 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur le prolongement du RER jusqu'au site de blueFACTORY avec la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire

Casazza Raphaël (PLR).

1. Introduction et constats

Le quartier d'innovation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) est un projet majeur pour la Ville de Fribourg et le Canton de Fribourg. Les deux partenaires ont d'ailleurs décidé récemment d'augmenter le capital de 5 millions de francs chacun afin de garantir son développement futur.

Etant donné le concept zéro carbone, il est indispensable que le site de blueFACTORY soit desservi de manière efficace et efficiente par des transports publics adéquats. De plus, d'autres sites à proximité auront également une demande d'accès en transports publics. Les sites concernés sont les suivants:

- Quartier Bluefactory
- Haute Ecole de Santé de Fribourg (HEdS-FR)
- Haute Ecole de Travail Social de Fribourg (HETS-FR)
- Secteur Rue de la Fonderie (Pont CFF)

Actuellement, les lignes RER en provenance du Nord (Morat et Payerne) et de l'Est (Thun/Berne) de Fribourg ont leur terminus en Gare de Fribourg.

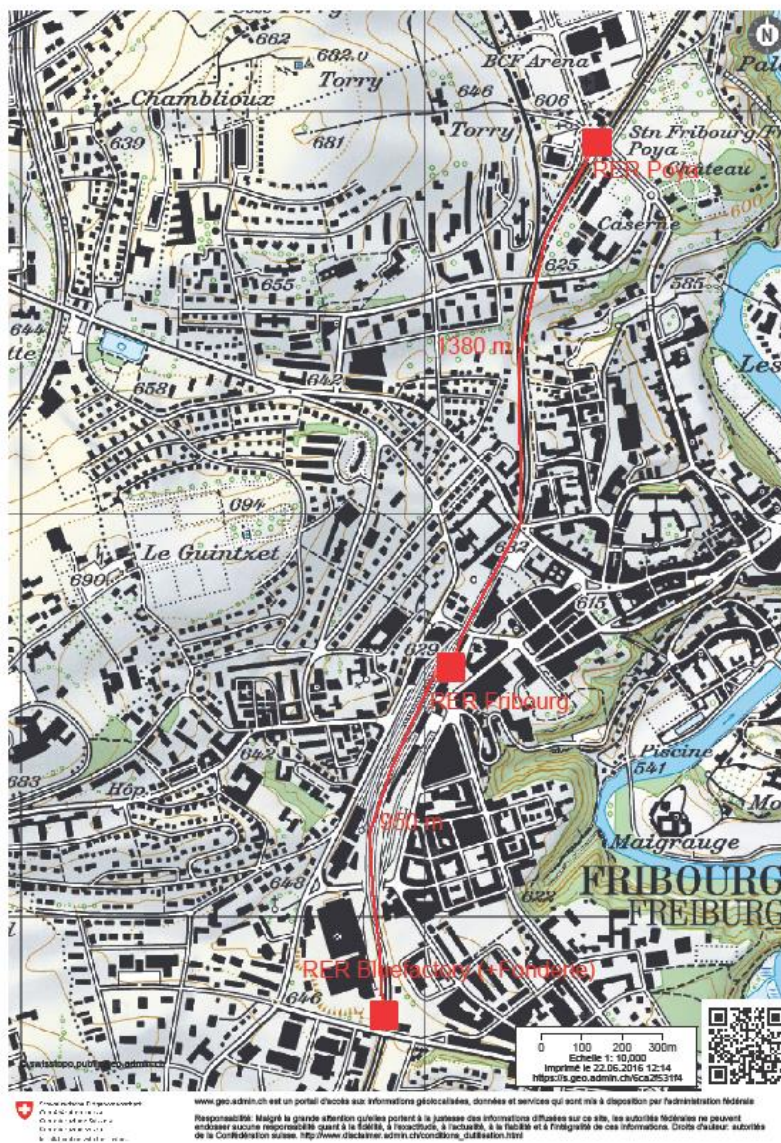
2. Proposition d'étude soumise au Conseil communal (dans la limite de ses compétences)

Étudier: le prolongement de la ligne RER (ou des lignes RER) provenant de Morat (et/ou de Payerne et de Thoun/Berne ou de Bulle) jusqu'à une nouvelle halte «Bluefactory». Cette halte devrait permettre un accès facilité au quartier d'innovation Bluefactory, aux deux futures hautes écoles HEdS-FR et HETS-FR (en cours de construction sur le site des Arsenaux dans le quartier de Pérolles) et au secteur de la rue de la Fonderie, près du pont CFF notamment. L'implantation de cette halte pourrait par exemple se faire sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer menant vers la zone industrielle de la Fonderie (ou à proximité du pont au-dessus de la ligne CFF sur la route de la Fonderie; ce pont va être reconstruit dès 2017 avec un élargissement de la route de la Fonderie et la réalisation d'une voie de bus en site propre). Il s'agirait d'une halte RER similaire à la halte Fribourg-POYA (et à celle du plateau d'Agy en cours de planification) et elle serait située à une distance comparable de la Gare de Fribourg.

Les postulants et cosignataires demandent au Conseil communal d'étudier, dans les limites de toutes ses compétences, c'est-à-dire y compris par l'intermédiaire du Conseil d'administration de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et de son assemblée générale des actionnaires:

- Les propositions ci-dessus, soit en particulier:
- Le prolongement de la/des ligne/s ferroviaire/s RER (ou lignes S) jusqu'au site de Bluefactory
- L'emplacement optimal d'une nouvelle halte RER pour la desserte du quartier Bluefactory, la HEdS-FR (et év. de la rue de la Fonderie)
- La faisabilité de la réalisation d'une nouvelle halte RER «Bluefactory»

Annexe: Proposition de tracé de prolongement de la ligne RER jusqu'au site de BFF SA.



La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°8 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 41 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur l'ouverture au public des remparts et tours sans affectation

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Une partie des remparts de la porte de Morat et la tour de la porte de Berne, propriété de l'Etat, ont été ouverts au public il y a quelques années. Ces témoins de la construction et de la protection de la Ville pourraient être réouverts au public, respectivement pourraient être le cadre idéal pour des expositions et spectacles temporaires. Les remparts de Morat sont, sauf erreur, accessibles toute l'année au public et ont fait partie du spectacle de lumière cet hiver, spectacle qui a connu un immense succès.

Nous souhaitons que la Commune étudie avec les Services de l'Etat, les possibilités et les moyens à mettre à disposition pour la valorisation des remparts et des tours sans affectation pour le public, la culture et le tourisme. La mise sur pied d'un programme incluant les aspects de sécurité et de gestion des lieux est souhaitable pour pérenniser ce projet dans le temps.

Nous remercions d'avance le Conseil général et le Conseil communal d'accueillir favorablement cette requête, qui renforcera l'attractivité de notre patrimoine historique et, par conséquent, de notre capitale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 6 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative à la brochure annuelle de la Ville de Fribourg

Altermatt Bernhard (DC/vl). Vor einigen Tagen ist die traditionelle Stadt-Broschüre in die Briefkästen verteilt worden, die den Bürgern und Einwohnern die Institutionen, die Politik, die Geschichte und das Vereinsleben der Kantonshauptstadt vorstellt. In dieser Broschüre wünscht unser Stadtammann allen Lesern ein herzliches Willkommen – und zwar in zwei Sprachen, was an dieser Stelle mit Lob und Dank hervorgehoben sei. Genau so wünscht man sich eine moderne und offene Kommunikation, die der Realität Freiburgs entspricht.

Darauf stützt sich meine Frage zur grafischen Aufmachung und sprachlichen Gestaltung der Broschüre: Kann sich der Gemeinderat vorstellen, dass die besagte mehrjährige Informations-Broschüre (2016 – 2018) in Zukunft mit dem Titel "Fribourg-Freiburg" versehen wird und, dass auch im Inhalt den beiden heimischen Sprachen dasselbe oder ein ähnliches Gewicht beigemessen wird?

Bereits jetzt figurieren zahlreiche Informationen in beiden Sprachen in der Broschüre oder werden zumindest in der zweiten Sprache, d.h. auf Deutsch, zusammengefasst: Aktuell ist im Text die "Ville officielle" partiell zweisprachig, die "Ville administrative" dagegen nur sehr begrenzt; die "Ville festive" ist teilweise zweisprachig, die "Ville sportive" dagegen nur 'monolingue', ebenso wie die "Ville historique" (was historisch interessant ist...); die "Ville universitaire" ist zweisprachig, ebenso die "Ville hospitalière"; und bei den "adresses utiles" findet sich wiederum alles nur auf Französisch.

Um diese 'utilité' noch zu steigern wäre es vielleicht besser hier die Zweisprachigkeit zu stärken, unter anderem auch als Signal gegen aussen, damit unsere Stadt als das wahrgenommen wird was sie ist.

Steiert Thierry, Syndic. Die Gemeinde ist nicht Herausgeberin dieser Broschüre sondern sie liefert einen bestimmten Teil des Inhaltes, unter anderem auch natürlich die einleitenden Worte. Ich weiss nicht genau welche Organisation diese Broschüre herausgibt – aber sie finanziert sich durch die Werbeeinnahmen. Wir haben uns mit der Weiterführung dieser Broschüre beschäftigt und werden möglicherweise diese Praxis aufgeben, weil sie eigentlich nicht mehr so zeitgemäss ist. Wir möchten unsere Informationen lieber auf Internet weiter führen und werden die Internetseite entsprechend verbessern und weiter entwickeln. Das ist noch kein definitiver Entscheid aber wir denken, dass das möglicherweise die letzte Ausgabe der Broschüre gewesen sein könnte.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris... Heisst dies, dass der Gemeinderat es sich nicht vorstellen kann, dass es besser aussieht?

Steiert Thierry, Syndic. Der Gemeinderat könnte sich das vorstellen, sofern diese Broschüre neu aufgelegt würde in einer nächsten Periode, d.h. ab 2018. Aber wir werden bestimmt keine neue Auflage dieser jetzigen Ausgabe ins Auge fassen.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Ich habe alles verstanden.

- n° 7 de M. Claude Schenker (DC/vl) relative à une autorisation exceptionnelle de circulation à la Promenade du Guintzet pour les ambulances

Schenker Claude (DC/vl). Vu l'emplacement de la centrale du Service des ambulances de la Sarine, à proximité de l'HFR-Hôpital cantonal, je pose la question suivante: ne serait-il pas possible, voire opportun, de permettre aux ambulances, et à elles seules, d'emprunter la Promenade du Guintzet pour rejoindre le nord de la ville et du district. En cas d'urgence, aux heures de pointe, ces véhicules doivent préférer, pour presque toute la région, cette sortie au nord plutôt que celle constamment bloquée, même souvent pour les ambulances, de la route de Villars. Ces gros et puissants véhicules font en effet peine à voir lorsque, plusieurs fois par semaine, par jour ou par nuit, ils doivent emprunter des voies extrêmement étroites, telles que le chemin des Primevères, l'avenue du Guintzet ou l'avenue des Vanils. Même avec sirène et gyrophare, dont l'usage est certes judicieusement modéré, le croisement est largement impossible sur ces voies: des situations où la circulation est bloquée en raison du parage en quinconce ne sont pas rares. Ces situations sont parfois cocasses mais pas lorsque l'ambulance y est immobilisée.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'invite M. C. Schenker à prendre contact avec mes services pour obtenir une réponse circonstanciée. La Promenade du Guintzet est un chemin piétonnier sur lequel il y a quasiment en permanence des enfants, des sportifs, etc. Si tout d'un coup débouche une ambulance sur un itinéraire qui leur est traditionnellement réservé, j'ai le sentiment que l'on prendrait passablement de risques et que cette solution serait peu opportune. Or, il existe un projet de connexion de l'HFR-Hôpital cantonal qui envisage de passer par Bertigny, qui rendrait ainsi le trajet plus direct et plus rapide. J'ai le sentiment qu'il est préférable de ne pas

mélanger des services d'urgence sur un cheminement piétonnier mais les experts du Service de la mobilité auront le dernier mot; je vous encourage à prendre contact avec eux.

Schenker Claude (DC/vl). Ma question prend en effet en considération l'attente de cette nouvelle ouverture vers l'autoroute. Toutefois, je ne souhaite pas prendre contact avec vos Services puisque c'est au Conseil communal que j'adresse cette question.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Nous inscrirons donc cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance et nous y répondrons de manière circonstanciée.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°8 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au soutien de la Ville à l'association La Tuile

Mutter Christa (Verts). Der Verein La Tuile hat Ende Mai ein Haus im Auquartier mit Wohnungen für begleitetes Wohnen eröffnet. Die 2,3 Millionen Umbau- und Kaufkosten wurden von der Loterie Romande, dem Kanton und einigen anderen Spendern aufgebracht.

- Le Conseil communal est-il conscient que, pour des raisons légales, ces logements accompagnés sont destinés exclusivement à des personnes domiciliées en ville de Fribourg et est-il d'accord d'apporter un soutien à cette structure?
- Une demande très modeste de quelques 30'000 francs a été adressée au Conseil communal il y a un certain temps déjà. Est-ce que le Conseil communal a répondu ou y répondra favorablement? Est-ce qu'il prévoit un soutien plus régulier de cette structure?
- Est-ce qu'un soutien de la Bourgeoisie est également envisageable?
- Quel genre de collaboration la Ville entend-elle mener avec cette structure à futur?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera

Kilde Gisela (DC/vl). Depuis août 2013, les enfants de la Heitera commencent leur cursus scolaire dans un bâtiment tout neuf. La deuxième volée termine dans quelques jours sa deuxième année d'école enfantine (EE). Ils quitteront ce bâtiment sans jamais avoir eu l'occasion de jouer sur une véritable place de jeux durant leurs pauses. Durant la séance du Conseil général du mardi 15 décembre 2015, le Conseil communal avait pourtant annoncé que cette place de jeux serait réalisée en principe 'au printemps prochain', c'est-à-dire il y a déjà quelques mois. Malheureusement, elle n'est jusqu'à présent toujours pas en vue, d'où ma question:

- Wann dürfen die Kindergärtner in der Heitera-Schule auf einen für sie eingerichteten Spielplatz die Pause verbringen?
- Wie ist es möglich, dass bestehende Hindernisse im Interesse der Kinder möglichst schnell und pragmatisch aus dem Weg geräumt werden können?

Die Kindergärtner werden es ihnen danken.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ich könnte ihnen jetzt im Konditional sagen was wir alles vorhaben. Ich benutze die Sommerpause um die Antwort vorzubereiten, damit ich ihnen im Herbst ganz klar sagen kann, dass im Schoenberg – in der Nähe des Schulhauses – ein Spielplatz eröffnet wird.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°10 de M. François Miche (PS) relative à des graffiti nazis

Miche François (PS). En parcourant dernièrement les rues adjacentes à l'Hôpital des Bourgeois, j'ai vu des représentations qui m'ont fait froid dans le dos: des croix gammées, des personnages décapités et même des étoiles de David sur les poubelles. Je voulais savoir ce qu'allait faire le Conseil communal à l'encontre de ces dessins et s'il avait connaissance de ces agissements? Quelles mesures va-t-il prendre pour lutter contre de tels actes?

Steiert Thierry, Syndic. Les déprédations ou dommages à la propriété sont systématiquement dénoncés à la Police cantonale qui arrive, dans certains cas, à identifier les auteurs de tels actes. Si ce n'est pas le cas, la Direction de l'Edilité se charge d'enlever ces graffiti dans les meilleurs délais, la politique de la Ville de Fribourg étant celle de les supprimer le plus vite possible pour ne pas les voir se multiplier.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'ajouterai à l'attention de M. F. Miche ce que j'ai déjà eu l'occasion de lui dire, à savoir que des plaintes ont été déposées. Les poubelles ont été nettoyées très rapidement après la connaissance des faits. Subsiste malgré tout encore le dessin représentant la décapitation d'un personnage. Les services de la Voirie sont en train de régler la question.

Miche François (PS). Je suis satisfait de la réponse et vous en remercie.

- n°11 de M. Claude Gremaud (UDC) relative au littering engendré par le Valet

Gremaud Claude (UDC). Jeudi passé (ndlr: le 30 juin 2016), le Valet a été organisé sur les Grand-Places à Fribourg. Des débordements considérables ont été constatés. Le lendemain, une armada de personnages habillés avec des tenues orange ont nettoyé la place, qui était extrêmement sale, durant quelques heures. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion de le constater par eux-mêmes. J'ai des photographies à disposition pour montrer l'état de cette place le lendemain du Valet. Est-ce normal ou est-ce que des mesures seront prises pour avoir moins de débordements, moins de saletés?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Sachez, M. C. Gremaud, que ces photographies parues dans la presse nous ont interpellés et que le Conseil communal a entamé une réflexion à leur sujet. Ce phénomène touche deux problématiques: celle du littering, dont la résolution tombe sous la responsabilité de Mme A. Burgener Woeffray et de son dicastère, et celle qui renvoie au Service de la police locale pour violation du règlement général de police, dont j'ai la charge. Cet objet sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance commune à la Police locale et à l'Edilité de manière à apporter à cette problématique la réponse la plus concertée, puisqu'elle touche deux thématiques, le littering et les aspects de police. Nous n'avons pas ce soir de solution mais nous sommes préoccupés et nous souhaiterions trouver une solution pour que ça ne se reproduise plus dans ces proportions. Affaire à suivre donc.

Gremaud Claude (UDC). Je suis parfaitement satisfait de la réponse.

- n°12 de M. David Papaux (UDC) relative à la fermeture de la poste de Beaumont-centre

Papaux David (UDC). Concernant la poste de Beaumont, nous avons reçu une réponse ce jour suite à la résolution déposée lors de notre dernière séance (cf. procès-verbal du 31 mai 2016). Sachant que l'on veut diminuer le trafic de transit au centre-ville, supprimer l'office de poste et diriger ainsi les habitants dans le centre-ville pour les diverses prestations qu'ils ne pourront plus avoir, comme les cases postales, ce n'est certainement pas opportun. De plus, la fermeture de la poste va entraîner la perte des emplois des employés postaux. Est-ce que le Conseil communal va tenter de s'opposer à cette décision de fermer la poste de Beaumont-centre?

Steiert Thierry, Syndic. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le Conseil communal, dans les échanges qu'il a eus avec La Poste Suisse, s'est toujours opposé à la fermeture de la poste de Beaumont. Il l'a fait systématiquement jusqu'au bout des négociations. Il s'était également positionné contre la fermeture de la poste du Bourg à l'époque et de celle de la poste de la Neuveville, sauf qu'alors sa communication avait été biaisée par La Poste Suisse qui l'avait présentée de telle manière qu'elle laissait entendre que la Commune était d'accord avec cette fermeture, ce qui n'était pas le cas. Aujourd'hui notre position reste la même mais nous avons insisté pour que La Poste Suisse communique bien la position de la Ville de Fribourg, le Conseil communal s'étant toujours opposé à cette fermeture. En effet, nous avons avancé tous les arguments pertinents pour nous opposer à cette fermeture, notamment celui du développement démographique actuel et futur du quartier de Beaumont. Malheureusement, la Poste n'en a pas tenu compte. La seule possibilité qu'il reste aujourd'hui, et je me réfère à vos propos, ce n'est pas une opposition formelle, ce n'est pas une voie de droit dans le sens strict du terme qui est à disposition du Conseil communal, la seule issue qui nous reste est de nous adresser à la commission de la Poste (PostCom) qui, au niveau fédéral, reçoit les remarques ou les oppositions d'une collectivité touchée par ce phénomène. Cette voie de droit n'a aucune portée juridique. Ainsi, si le Conseil communal fait usage de cette possibilité, ce dont nous n'avons pas encore discuté mais nous le ferons avant la dernière séance qui aura lieu dans une semaine ou dix jours, il ne faut toutefois pas attendre des résultats mirobolants d'une telle démarche, sachant que La Poste Suisse peut agir de manière totalement libre et qu'il ne s'agit pas d'une voie de droit formelle.

Papaux David (UDC). Je remercie le Conseil communal de sa réponse qui me satisfait totalement. Pour votre information, les saucisses sont prêtes: elles sont grillées et vous attendent à la sortie!

Aucune autre intervention, selon l'art. 69 RCG, n'étant annoncée, Le Président invite ses collègues, les membres du Conseil communal et les collaborateurs de l'administration cantonale et communale à l'apéritif qui s'ensuit. Des saucisses grillées attendent les intéressés à l'issue de la séance, qui est levée à 22.48 heures.

Fribourg, le 21 juillet 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:



Christophe GILLER

La Secrétaire de Ville adjointe:



Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:



Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.